



Rapport d'activité 2019

Communauté de Communes du Pays Bellegardien

Ce rapport d'activité doit faire l'objet d'une présentation par le Maire au Conseil Municipal en séance publique (extrait de l'article L 5211-39 du code général des collectivités publiques.)



Madame, Monsieur,

C'est avec grand plaisir que je vous présente le rapport d'activité 2019 de la Communauté de Communes du Pays Bellegardien.

Tout d'abord permettez-moi de saluer la création au 1er janvier 2019 des deux communes nouvelles de Surjoux-Lhopital et de Valsershône qui ramène le nombre de nos communes à 12.

Cette année 2019, a été riche par la concrétisation de nombreux projets notamment celui de l'ouverture de la Ressourcerie Recycl'inn® à Valsershône. Nous sommes particulièrement satisfaits de l'aboutissement de ce projet, fruit d'un travail important.

Aujourd'hui, notre territoire est à la pointe dans ce domaine ; il a d'ailleurs été récompensé par la Député Olga Givernet qui a souhaité souligner la démarche exemplaire du Pays Bellegardien dans sa gestion des déchets. Cette volonté s'inscrit dans le volet de la transition énergétique où la Communauté de Communes du Pays Bellegardien a un réel engagement

de par ses multiples actions menées tout au long de l'année et par l'élaboration du Plan-Climat-Air-Energie-Territorial (PCAET).

Après plus de 4 ans de réunions et de réflexions, la révision du SCOT a été arrêtée en fin d'année, ce Schéma de COhérence Territorial qui a mobilisé les élus communautaires et des communes, le monde économique, les acteurs agricoles et de nombreux autres intervenants et a pu aboutir grâce à un travail minutieux et collaboratif de tous les protagonistes. Ce document d'urbanisme qui s'appuie notamment sur projet de territoire, est une démarche destinée à mettre en évidence les points forts du Pays Bellegardien et envisager ainsi avec sérénité son développement sur les 15/20 prochaines années. Le tourisme est également une priorité et s'inscrit dans l'offre d'attractivité du Pays Bellegardien avec l'avancement du chantier de Dinoplagne ®. D'autres dossiers ont bien avancé grâce à l'implication de l'ensemble des élus communautaires, tout particulièrement celui du transfert des compétences de l'eau et de l'assainissement à la CCPB effectif au 1er janvier 2020. Notons également la création de la maison de l'urbanisme et tout le travail d'étude sur une future maison de santé.

La CCPB, c'est aussi un réel soutien pour ses communes avec cette année, l'instauration d'un Pacte financier qui a permis d'ores et déjà d'attribuer d'importantes aides financières facilitant la réalisation pour de nombreux projets.

Comme vous le verrez, ce document recense dans le détail le travail réalisé au cours de l'année 2019. C'est aussi pour moi l'occasion de saluer l'implication et l'investissement de tous les élus et agents qui, sans leur détermination, ne pourraient faire évoluer notre territoire.

Bonne lecture à toutes et à tous.

Le Président,
Patrick PERREARD

SOMMAIRE

Le Pays Bellegardien, Un territoire, une organisation institutionnelle

Une nouvelle organisation territoriale	P. 5
Fonctionnement de l'intercommunalité	P. 6
Organisation des services	P. 10
Actualités	P. 11

Le Pays Bellegardien, un territoire dynamique et attractif

Développement économique	P. 13
Aménagement du territoire	P. 17
Développement touristique	P. 18
Infrastructures et équipements	P. 21

Le Pays Bellegardien, un territoire solidaire

CLIC, seniors et santé	P. 23
Services à la population	P. 26

Le Pays Bellegardien, un territoire exemplaire

Transition écologique	P. 28
Collecte des déchets, déchetteries	P. 32
Environnement	P. 34
Finances	P. 35



**C.C.P.B.
Rapport d'activité 2019**

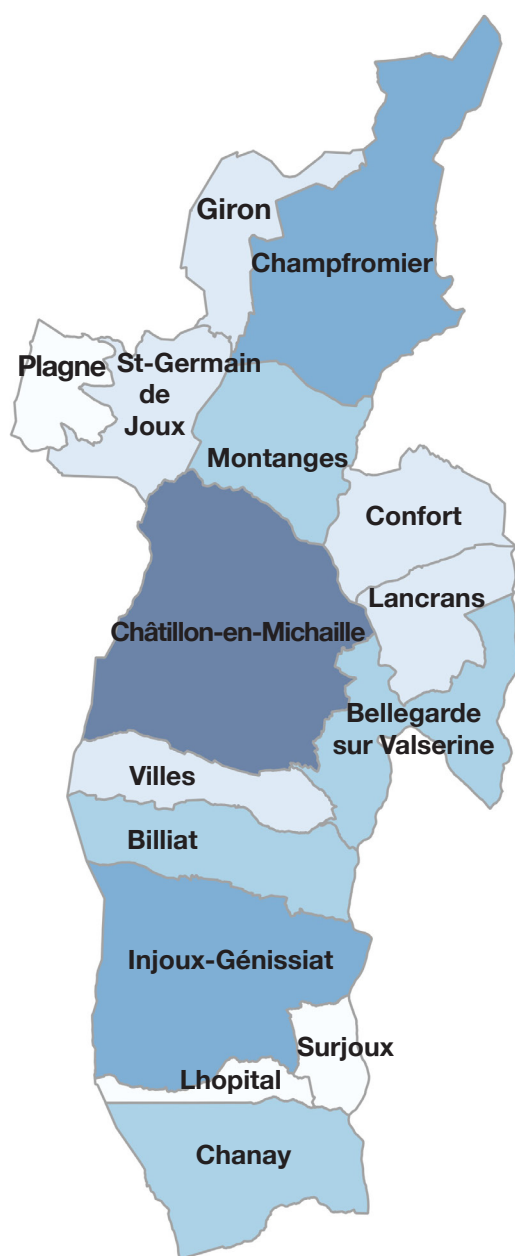
**Le Pays Bellegardien,
un territoire,
une organisation institutionnelle**

Le Pays Bellegardien,
un territoire,
une organisation institutionnelle

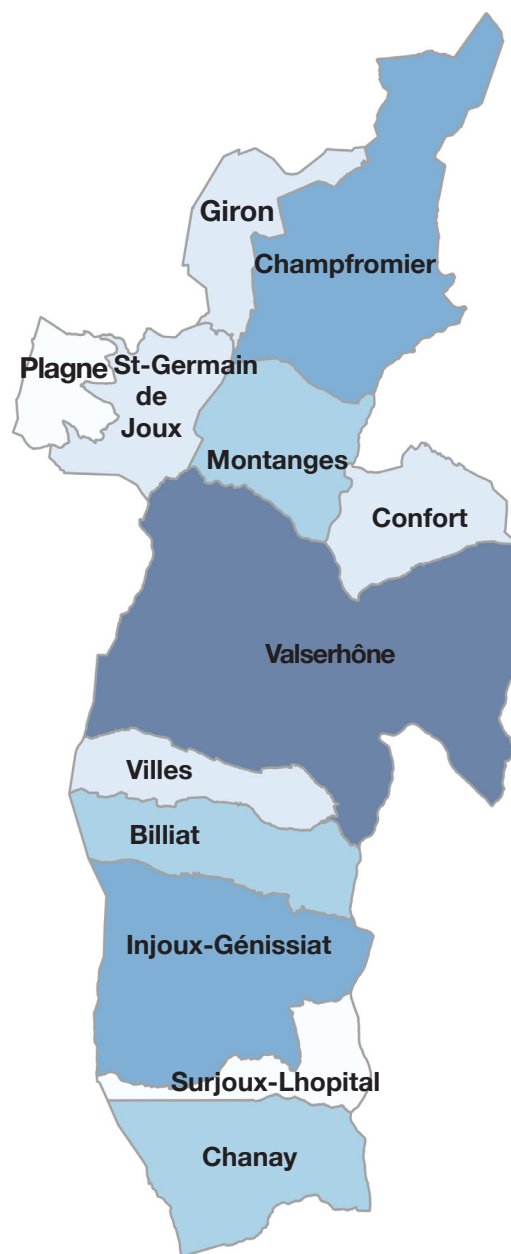
Une nouvelle organisation territoriale

12 communes
225.3 km²
21 373 habitants

C.C.P.B. en 2018



C.C.P.B. au 1er janvier 2019



Le 1er janvier 2019, les communes de Bellegarde-sur-Valserine, Châtillon-en-Michaille et Lancrans ont fusionné pour donner naissance à la Commune nouvelle Valsershône. Elle devient donc la troisième commune du département avec 16 300 habitants. Les communes déléguées ont conservé leurs autorités en matière d'état civil, de gestion des équipements de proximité et des relations avec les habitants.

L'une des plus petites communes de l'Ain, Lhopital a fusionné avec sa voisine Surjoux. La nouvelle commune s'appelle Surjoux-Lhopital. Elle s'étend sur une superficie de 799 hectares et compte 119 habitants.

Le cadre souple de la loi a permis aux élus de trouver les meilleures solutions pour régler efficacement les problématiques liées au quotidien des habitants et faire face aux baisses constantes des dotations de l'état qui mettent en péril les finances locales. En s'associant, les collectivités pourront se lancer dans de nouveaux défis en bénéficiant d'une fiscalité propre qui permettra la réalisation de nombreux projets qui feront l'objet de réflexions collectives et évidemment novatrices et adaptées à notre monde moderne.

Fonctionnement de l'intercommunalité

Les instances communautaires

Le regroupement de 12 communes permet d'élaborer des projets communs de développement dans un esprit solidaire et d'offrir un même service rendu à la population sur l'ensemble du territoire ; de mutualiser les ressources et de devenir l'interlocuteur privilégié d'instances publiques et privées pour un plus grand rayonnement de notre territoire. La communauté de communes a une fiscalité propre, dite « additionnelle », c'est-à-dire qu'une partie des taxes d'habitation, taxes foncières non bâti, prélevée sur l'ensemble des contribuables du territoire lui revient afin d'être autonome et depuis 2017, la CCPB perçoit la Fiscalité Professionnelle Unique et également d'autres taxes et recettes ainsi que des dotations de l'État.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

La Communauté de Communes du Pays Bellegardien est administrée par un conseil communautaire composé de 48 délégués titulaires et de 4 suppléants représentant les 12 communes membres.

LE PRÉSIDENT

Le Président est l'organe exécutif de la communauté. Il prépare et exécute les délibérations du conseil communautaire. Il est l'ordonnateur des dépenses et il prescrit l'exécution des recettes de la communauté. Il est le chef des services de la communauté et la représente en justice.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Le bureau communautaire, en plus du Président et des 10 Vice-présidents, est composé de 9 autres conseillers communautaires.

BILLIAT

Jean-Marc BEAUQUIS
Jean-Claude BOUDSOCQ
Antoine MUNOZ

CHAMPFROMIER

Gilles FAVRE
Daniel DUCRET
Jacques VIALON

CHANAY

Henri CALDAIROU
Yvon BACHELET -
Successeur à partir de
septembre : Robert
CHAPUIS
Claire TOURNILLAC

CONFORT

Michel JERDELET
Daniel BRIQUE

GIRON

Eric TARPIN-LYONNET
Jean-Jacques HUMBERT

INJOUX-GENISSIAT

Albert COCHET
Edith BRUNET
Joël PRUDHOMME
Christiane ZAGAGNONI
Denis MOSSAZ

MONTANGES

Christophe MARQUET
Pierre EVRARD

PLAGNE

Philippe DINOCHÉAU
Jean DONINI

St-GERMAIN-DE-JOUX

Gilles THOMASSET
Rose Marie GERMAIN

SURJOUX-L'HOPITAL

Frédéric MALFAIT
Jean-Michel ROLLET

VILLES

Guy SUSINI
David FAVRE

VALSERHONNE

Régis PETIT
Isabelle DE OLIVEIRA
Jean-Pierre FILLION
Patrick PERREARD
Bernard MARANDET
Jacqueline MENU
Jean-Paul PICARD
Fabienne MONOD
Serge RONZON
Lydiane BENAYON
Yves RETHOUZE
Marie-Antoinette
MOUREAUX
Mourad BELLAMMOU
Marie-Françoise GONNET
Christophe MAYET
Guillaume TUPIN
Sonia RAYMOND
Florence PONCET
Gilles MARCON
Anne-Marie CHAZARENC
Jean-Pierre GABUT
Frédéric TOURNIER
Françoise DUCRET
Bernard DUBUISSON

Le Président et les Vice-présidents

→ Le Président



Patrick PERRÉARD
Président

→ Les 10 Vice-présidents



Régis PETIT,
1^{er} Vice-président

délégué aux relations avec les partenaires institutionnels, suivi des contrats de développement et relations transfrontalières



Albert COCHET,
Vice-président

délégué aux infrastructures, nouveaux équipements et gestion des équipements



Jean-Pierre FILLION,
Vice-président

délégué au développement touristique, entretien et gestion des sites



Françoise DUCRET,
Vice-présidente

déléguée au développement économique, emploi-formation, économie sociale & solidaire



Serge RONZON,
Vice-président

délégué aux déchets ménagers et à la gestion des déchetteries, à la GEMAPI, au suivi du PCAET Transfert compétence Eau et Assainissement



Gilles THOMASSET,
Vice-président

délégué à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire et de l'espace, au suivi du PCAET



Henri CALDAIROU,
Vice-président

délégué à l'étude des nouvelles compétences, à la CLETC et à la politique en faveur des services communs



Gilles MARCON,
Vice-président

délégué à la gestion financière, au CLIC et à la santé



Jean-Marc BEAUQUIS,
Vice-président

délégué à l'agriculture, la forêt, les espaces naturels, au suivi des travaux et des chantiers et représentations extérieures



Jacqueline MENU,
Vice-présidente

déléguée à la politique du logement, cadre de vie, actions d'insertion et services à la population

Les commissions

Elles ont un rôle consultatif et émettent un avis sur les dossiers avant leur présentation en bureau ou conseil communautaire. Sous l'impulsion d'un Vice-président, elles proposent et élaborent des projets en fonction des ressources disponibles et des réglementations en vigueur.

RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS, SUIVI DES CONTRATS DE DEVELOPPEMENT, RELATIONS TRANSFRONTALIÈRES

Régis PETIT (VP)
Marie-Antoinette MOUREAUX,
Henri CALDAIROU,
Christophe MAYET, Gilles THOMASSET,
Rose-Marie GERMAIN

INFRASTRUCTURES / NOUVEAUX EQUIPEMENTS, GESTION DES EQUIPEMENTS

Albert COCHET (VP)
Jean-Paul PICARD, Mourad BELLAMMOU,
Guillaume TUPIN, Anne-Marie CHAZARENC,
Jean-Claude BOUDSOCQ, Bernard DUBUISSON,
Rose-Marie GERMAIN

DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE, ENTRETIEN ET GESTION DES SITES

Jean-Pierre FILLION (VP)
Fabienne MONOD, Marie-Françoise GONNET, Odile GIBERNON,
Daniel DUCRET, Yvon BACHELET,
Robert CHAPUIS, Florence PONCET,
Anne-Marie CHAZARENC, Eric TARPIN-LYONNET, Joël PRUDHOMME,
Christophe MARQUET,
Philippe DINOCHÉAU, Jean-Michel ROLLET

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, EMPLOI FORMATION ECONOMIE SOCIALE & SOLIDAIRE

Françoise DUCRET (VP)
Jacques DECORME, Bernard MARANDET,
Isabelle DE OLIVEIRA,
Sonia RAYMOND, Frédéric TOURNIER,
Christophe MAYET,
Bernard DUBUISSON

DÉCHETS MÉNAGERS ET GESTION DES DÉCHETERRIES

Serge RONZON (VP)
Jean-Paul PICARD,
Anne-Marie CHAZARENC,
Joël PRUDHOMME, Frédéric MALFAIT,
Philippe DINOCHÉAU, Guy SUSINI

EAU ET ASSAINISSEMENT

Serge RONZON (VP)
Jean-Paul PICARD, Jean-Marc BEAUQUIS,
Yvon BACHELET, Robert CHAPUIS, Yves BARON, Raphaël CASTAGLIA, Jean-Jacques HUMBERT, Joël PRUDHOMME,
Benjamin VIBERT, Frédéric MALFAIT, Pierre EVRARD, Philippe DINOCHÉAU, Gilles THOMASSET, Jean-Michel ROLLET, David FAVRE

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ESPACE

Gilles THOMASSET (VP)
Bernard MARANDET, Marie-Antoinette MOUREAUX, Sonia RAYMOND, Jean-Claude BOUDSOCQ, Daniel DUCRET,
Jean-Pierre GABUT, Edith BRUNET, Pierre EVRARD, Guy SUSINI, Bernard MARANDET

SUIVI DU SCOT, PLUih ET URBANISME

Gilles THOMASSET (VP)
Régis PETIT, Bernard MARANDET,
Jean-Marc BEAUQUIS, Jean-Claude BOUDSOCQ, Claire TOURNILLAC,
Patrick PERREARD, Yves BARON, Michel JERDELET, Eric TARPIN-LYONNET, Jean-Jacques HUMBERT, Albert COCHET, Denis MOSSAZ, Christophe MAYET, Françoise DUCRET, Frédéric MALFAIT, Christophe MARQUET, Pierre ÉVRARD, Philippe DINOCHÉAU, Rose-Marie GERMAIN, David FAVRE

ÉTUDES DE NOUVELLES COMPÉTENCES, POLITIQUE EN FAVEUR DES SERVICES COMMUNS

Henri CALDAIROU (VP)
Yves RETHOUZE, Jean-Marc BEAUQUIS,
Daniel DUCRET, Florence PONCET,
Michel JERDELET, Bernard MARANDET,
Christiane ZAGAGNONI, Christophe MAYET,
Frédéric MALFAIT, Christophe MARQUET,
Philippe DINOCHÉAU, Gilles THOMASSET,
Jean-Michel ROLLET, Guy SUSINI

GESTION FINANCIÈRE

Gilles MARCON (VP)
Yves RETHOUZE, Daniel DUCRET,
Florence PONCET, Rose-Marie GERMAIN,
Bernard DUBUISSON,
Christophe MAYET

CLIC (coordination gérontologique) SANTE

Gilles MARCON (VP)
Lydiane BENAYON, Gilles FAVRE,

AGRICULTURE, FORÊT, ESPACES NATURELS, SUIVI DES TRAVAUX ET DES CHANTIERS REPRESENTATIONS EXTERIEURES

Jean-Marc BEAUQUIS (VP)
Jean-Claude BOUDSOCQ,
Jean-Pierre GABUT, Michel JERDELET,
Bernard DUBUISSON,
Philippe DINOCHÉAU, Bernard MARANDET

POLITIQUE DU LOGEMENT (OPAH), CADRE DE VIE, ACTIONS D'INSERTION, SERVICE A LA POPULATION

Jacqueline MENU (VP)
Marie-Françoise GONNET,
Bernard MARANDET,
Marie-Antoinette MOUREAUX,
Guillaume TUPIN, Yvon BACHELET, Robert CHAPUIS, Anne-Marie CHAZARENC, Daniel BRIQUE, Christiane ZAGAGNONI, Frédéric MALFAIT, Jean-Michel ROLLET

SUIVI DU PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET)

Serge RONZON (VP)
Gilles THOMASSET (VP)
Marie-Antoinette MOUREAUX, Anne-Marie CHAZARENC, Joël PRUDHOMME

Les compétences

Compétences obligatoires

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, SCOT et schéma de secteur, PLU, documents d'urbanisme tenant lieu et carte communale.
- Développement économique : actions de développement économique - création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique - politique locale du commerce d'intérêt communautaire - promotion du tourisme.
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs.
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

Compétences optionnelles

- Protection et mise en valeur de l'environnement élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) - action de partenariat avec les structures oeuvrant dans le domaine de l'environnement - enlèvement des épaves automobiles non identifiées
- Gestion et entretien des espaces pastoraux
- Opérations destinées à la valorisation et la réhabilitation des espaces agricoles et forestiers - animation et concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation.
- Politique de logement et du cadre de vie : Programme local de l'habitat (PLH) - outils institutionnels de coopération transfrontalière - Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) ; adhésion et participation au financement du fonds de solidarité logement géré par le Département.
- Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire : zones d'activité utilisées par les usagers - aménagement et gestion de l'éclairage public des voiries communautaires et des espaces verts situés dans les zones d'activité - création et entretien de la signalisation située dans les zones d'activité - aménagement et entretien de la vélo-route de raccordement à la Via Rhôna.
- Construction, entretien, fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et

d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire : centre aquatique intercommunal et futur cinéma situés à Valserhône.

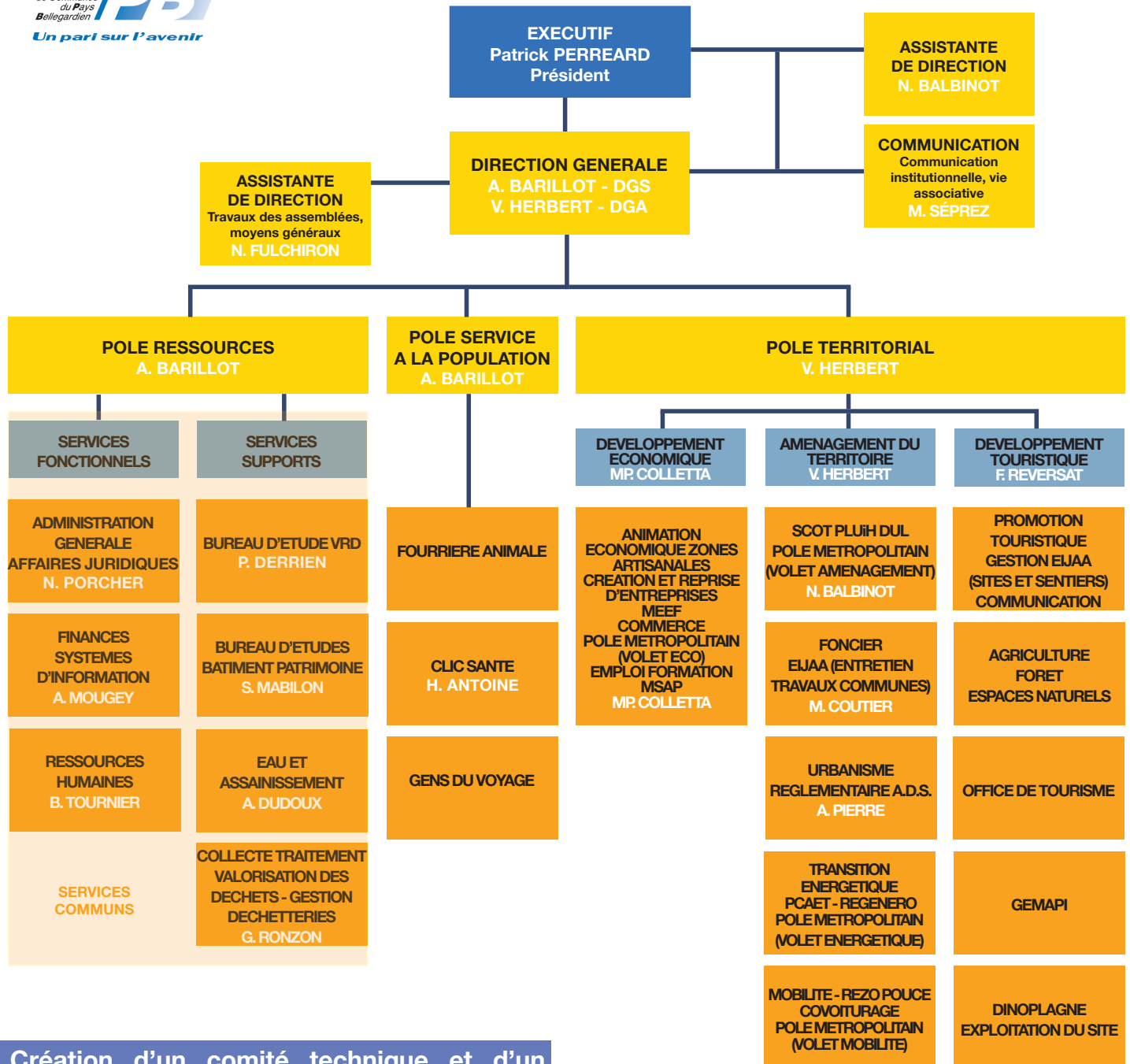
- Action sociale d'intérêt communautaire : gestion du Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique (CLIC) - conduite d'actions dans le domaine de la santé reconnues d'intérêt communautaire - soutien aux établissements de séjours des personnes âgées.
- Conduite et réalisation de chantiers d'activité et d'utilité sociale en partenariat avec l'association «Entreprise d'Insertion des Jeunes & Adultes de l'Ain» (EIJAA).
- Assainissement : schéma directeur d'assainissement collectif - création et gestion du réseau d'assainissement à Confort et Lancrans.
- Création et gestion d'une maison de services au public.

Compétences facultatives

- Coopération transfrontalière : mise en place et participation aux outils institutionnels de coopération transfrontalière à l'échelle du Genevois français.
- Tourisme : aménagement, signalisation, entretien de sites touristiques communautaires.
- Transport et mobilité : service d'autopartage, de covoiturage et de réseau d'autostop sécurisé - promotion des moyens de transports alternatifs - coopération transfrontalière dans le domaine de la mobilité.
- Politiques contractuelles
- Politiques sociales
- Services à la population : fourrière animale - réseaux de communication numérique - soutien au monde associatif - aide et conseil aux services publics administratifs communaux - participation à l'installation et au fonctionnement de la Maison d'accès au Droit de Nantua - équipement à vocation sportive et événementiel.
- Gendarmerie du Pays Bellegardien : construction de la gendarmerie et d'un équipement sportif - desserte routière
- Incendie et secours : contributions communales au budget du SDIS - création et gestion du réseau de défense incendie des zones d'activité.



ORGANIGRAMME DE LA CCPB



Création d'un comité technique et d'un CHSCT commun avec la Ville et le CCAS de Valserhône

Le 28 mars 2019, au vu des effectifs des agents titulaires, stagiaires, non titulaires et contrats aidés de la CCPB au 1er janvier 2019, le conseil communautaire a créé un Comité Technique et un CHSCT uniques compétents pour les agents des deux collectivités.

Recrutement

En Mai, Anthony Barillot a intégré les services de la CCPB en tant que Directeur Général des Services. Un poste mutualisé entre la CCPB et la commune de Valserhône.
En septembre, Natacha Fulchiron est recrutée en tant qu'Assistante du DGS en charge des travaux des assemblées.

Actualités

Mise en place d'un pacte financier pour soutenir l'investissement des communes

Par délibération du 31 janvier 2019, le conseil communautaire a mis en place un pacte financier afin de soutenir les communes sur une période de 3 ans.

Ce pacte financier repose sur quatre actions :

1. La prise en charge intégrale du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) par la Communauté de Communes dès 2019 et le retrait sur les attributions de compensation des communes du montant de la contribution versée en 2018.

2. La prise en charge progressive sur 3 ans par la Communauté de Communes du coût du service commun Autorisations du Droit des Sols qui deviendra la maison de l'Urbanisme. La Communauté de Communes prendra en charge 50% du coût du service la 1^{ère} année, 75% la deuxième et 100% la dernière année.

3. La création d'une police municipale intercommunale en application des dispositions de l'article L 512-2 du Code de la Sécurité Intérieure dont le coût sera totalement pris en charge par la Communauté de Communes sans contribution des communes membres ni retrait sur leurs attributions de compensation.

4. La mise en place d'une politique intercommunale de soutien à l'investissement des communes pour des projets structurants et/ou des projets communaux éligibles.

Cette politique est dotée d'une enveloppe financière de 5 000 000 € sur la période 2019-2022 et pourra donner lieu à l'attribution de fonds de concours compris entre 7 500 € et 50 000 € par projet.

Eau et assainissement

Par délibération du 4 juillet 2019, le conseil communautaire a approuvé le transfert de la compétence eau et assainissement (collectif et non collectif) à la date du 1^{er} janvier 2020.

Les services publics de l'eau et de l'assainissement seront gérés en régie sous la forme de régies dotées de la seule autonomie financière.

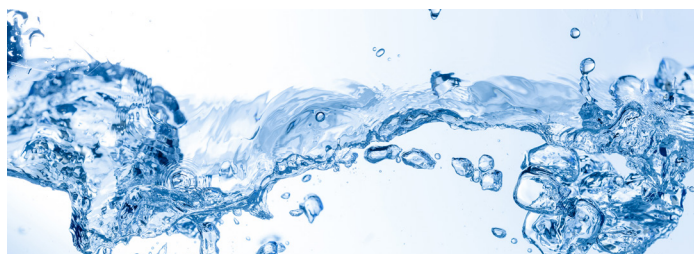
Remise de la médaille de l'Assemblée Nationale

Jeudi 13 juin, Madame la Députée Olga Givernet a remis la médaille de l'Assemblée Nationale à la Communauté de Communes du Pays Bellegardien pour sa gestion volontaire des déchets.



Le siège de la CCPB a déménagé

Les services administratifs de la CCPB ont déménagé dans les locaux de la mairie annexe de Châtillon-en-Michaille à Valserhône. Depuis le 24 mai 2019, l'adresse du siège de la CCPB se situe 35 rue de la Poste - Châtillon-en-Michaille à Valserhône.





C.C.P.B.
Rapport d'activité 2019

**Le Pays Bellegardien,
un territoire dynamique
et attractif**

Développement économique

Bilan des acquisitions & cessions immobilières 2019



Au titre de la mise en œuvre effective de ses compétences, la Communauté de Communes a poursuivi durant 2019, diverses opérations entrant dans le champ de ses attributions et nécessaires à la poursuite de ses projets.

Bilan des cessions immobilières 2019

Service annexe PAE Les Etournelles :

→ A la Société dénommée SECOMAXE, en date du 29 août 2019, d'une parcelle de terrain, sur le territoire de la commune de Châtillon-en-Michaille, devenue commune nouvelle de 01200 Valserhône, cadastrée AI 264 & 272, lieudit «Au Fay» de 47a 13ca, constituant le lot n° 19 du lotissement Les Etournelles, moyennant le prix de 161 817,60 € TTC.

Bilan des acquisitions immobilières 2019

Service annexe PAE Vouvray :

→ De la SCI DARBLAY, en date du 14 mars 2019, sur le territoire de la commune de Châtillon-en-Michaille, devenue commune nouvelle de 01200 Valserhône, un terrain à bâtir cadastré 458 ZC n°s 328 & 342, lieudit « En Ségiat », d'une contenance totale de 60a 70ca, moyennant le prix de 212 450,00 HT.

→ De la commune de Valserhône, en date du 17 décembre 2019, sur le territoire de la commune de Châtillon-en-Michaille, devenue commune nouvelle de Valserhône, deux parcelles de terrain cadastrées 458 ZC 351 & 352, lieudit « En Ségiat », d'une contenance totale de 33a 20ca, moyennant le prix de 3 320,00 €

Budget général :

→ De la commune de Saint-Germain-de-Joux, en date du 20 décembre 2019, dans le cadre du transfert de compétence imposé par la loi NOTRE (07-08-2015), sur le territoire de celle-ci, les parcelles C 365, 366 lieudit « La Voûte Sud », 367, 368, 369, 370, 371 & 372 lieudit « Petits Enversiers », d'une contenance totale de 1ha 01a 79ca, moyennant le prix total de 63 031,20 € TTC.

Au vu et au su de ce bilan, il est démontré que les cessions et acquisitions dont la réalisation a été décidée par la Communauté de Communes, sont en lien direct avec l'exercice de ses compétences destinées au développement et à l'aménagement économique du territoire ou effectuées dans le cadre de son fonctionnement.

Adoption du Schéma métropolitain d'aménagement commercial (SMAC)

Le Pôle métropolitain du Genevois Français est engagé dans la démarche InterSCoT pour planifier et organiser l'aménagement du Genevois français. Les élus du Pôle métropolitain ont validé le 28 juin 2019 le Schéma métropolitain d'aménagement commercial.

Ce document stratégique et opérationnel vise à organiser l'accueil des activités commerciales pour un territoire plus équilibré, plus durable et plus qualitatif et dans ce but il définit les priorités d'accueil et les conditions d'installation des nouveaux commerces.

Il doit permettre de limiter la pression commerciale sur les espaces d'activités productives, de renforcer l'attractivité des centres villes et de limiter l'usage de la voiture individuelle au profit d'une ville des courtes distances.



Le SMAC identifie une armature commerciale pour chaque catégorie d'achats déclinés en 4 cartes :

Pour la Pays Bellegardien, le PAE de VOUVRAY (village de marques) est classé dans la catégorie « Projets d'ampleur métropolitaine » ; la ZA Pierre Blanche-Valserine est répertoriée pour accueillir de préférence les commerces confortant l'offre d'achats exceptionnels et occasionnels lourds dans le cadre d'opération de modernisation ou requalification sur les emprises foncières commerciales existantes.

Le centre-ville de Bellegarde est défini comme centralité locale où le commerce sera de préférence accueilli dans le but de renforcer l'offre sur les achats réguliers, occasionnels légers et lourds, voire exceptionnels sous la forme de petits commerces. Le commerce de proximité est à développer de préférence dans les centre-bourgs, centre-villages, centre-ville du Pays Bellegardien.

Revitaliser les centres-villes

Maîtriser le développement périphérique et affirmer les centralités comme les localisations préférentielles pour le développement commercial, en soutenant le commerce de centralité dans un enjeu de densification. Toutes les communes sont encouragées à maintenir, voire développer le commerce de proximité dans leur(s) centralité(s), par des interventions publiques adaptées au contexte local, au plus près des densités urbaines.

Desservir le Genevois français de manière optimale sur les différentes catégories de besoins

Encourager des évolutions commerciales sur chaque polarité dans une logique de réduction des déplacements liés aux achats.

L'objectif est de promouvoir un maillage des commerces et des biens de consommation pour améliorer la desserte des différents secteurs du Genevois français selon les besoins : encourager un maillage fin de l'offre commerciale répondant aux besoins de première nécessité ou au rayonnement local ; s'appuyer sur les pôles les plus structurants à l'échelle de chaque bassin pour répondre aux besoins occasionnels.



Maîtriser le développement des équipements commerciaux

Définir les priorités quant à l'accueil de nouveaux m² commerciaux afin de mettre en adéquation le développement commercial avec les besoins économiques réels, et conserver des espaces fonciers pour des activités économiques non commerciales.

Le commerce doit s'appuyer sur l'attractivité exceptionnelle du Genevois français pour amener les opérateurs à créer des équipements de qualité exceptionnelle, ce qui exclut la création de nouveaux pôles commerciaux périphériques ou isolés desservis essentiellement par des infrastructures routières.



Encadrer et phaser les projets d'envergure métropolitaine

Au regard de l'attractivité du Genevois français et des capacités du marché, le SMAC intègre un principe de phasage dans le temps des équipements commerciaux d'échelle métropolitaine.

La volonté est d'en limiter le nombre et le volume à court terme, en corrélation avec les principes d'aménagement du territoire portés à l'échelle du Genevois français, pour une agglomération compacte, verte et multipolaire. Le SMAC incite les SCoT à intégrer les conditions d'implantations ci-après dans leur DOO/DAAC afin d'encadrer la qualité et l'accessibilité des sites commerciaux de périphérie

Extrait du document «Synthèse du schéma métropolitain d'aménagement commercial 2019-2024» élaboré par le Pôle Métropolitain du Genevois Français

FISAC : bilan

Le FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) est un dispositif principalement destiné à financer les opérations de maintien, modernisation et d'adaptation des entreprises du commerce et de l'artisanat, afin de préserver ou développer un tissu d'entreprises de proximité.

Les commerçants, artisans sédentaires qui souhaitent maintenir, moderniser, adapter leur entreprise avaient la possibilité de demander des aides financières par l'intermédiaire de la Communauté de Communes du Pays Bellegardien qui était maître d'ouvrage du dispositif.

Les travaux éligibles à cette aide étaient :

- Les investissements liés à la rénovation des vitrines et façades à hauteur de 30% du montant des dépenses HT,
- Les investissements liés à la modernisation des locaux d'activité à hauteur de 30% du montant des dépenses HT,
- La mise en sécurité des locaux à hauteur de 40% du montant des dépenses HT,
- L'accessibilité des personnes handicapées et à mobilité réduite à hauteur de 40% du montant des dépenses HT,
- Le matériel d'occasion est éligible sous réserve de la production d'actes authentifiant la vente et d'une attestation du vendeur selon laquelle le matériel n'avait pas été subventionné à l'origine.



>> Aides directes aux commerçants

60 000 €

pour 9 commerces du territoire
qui en ont fait la demande
(CCPB 31 680 €, Etat 28 320 €)

>> Aide aux deux associations commerciales UCOB et TEC

58 050€

12 694 usagers

MEEF

Centre associé Pays Bellegardien



Fréquentation : 2 665 usagers

>> Journée portes ouvertes du 16 septembre 2019

Le Centre associé du Pays Bellegardien de la Cité des Métiers du Grand Genève a organisé une journée portes ouvertes avec pour thème « Se préparer au Forum de l'Emploi ». La journée était axée sur la présentation des services proposés, un atelier « Comment attirer l'attention de l'employeur » et l'accompagnement à la mise en forme d'un CV.

>> 8ème Forum de l'emploi



140

Usagers ont participé à des ateliers

2 396

Usagers ont été accompagnés sur l'espace informatique

115

Usagers ont été reçus en entretien

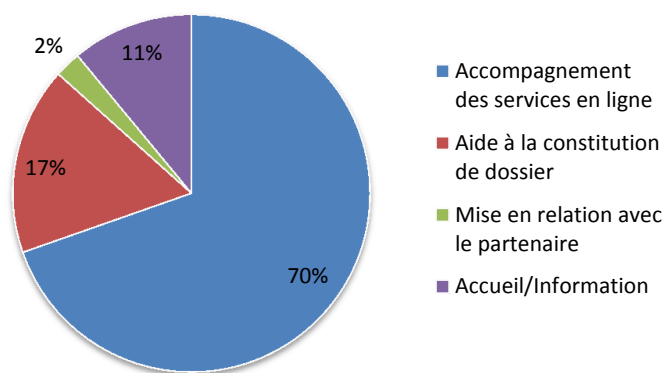
Maison des Services Au Public (MSAP)



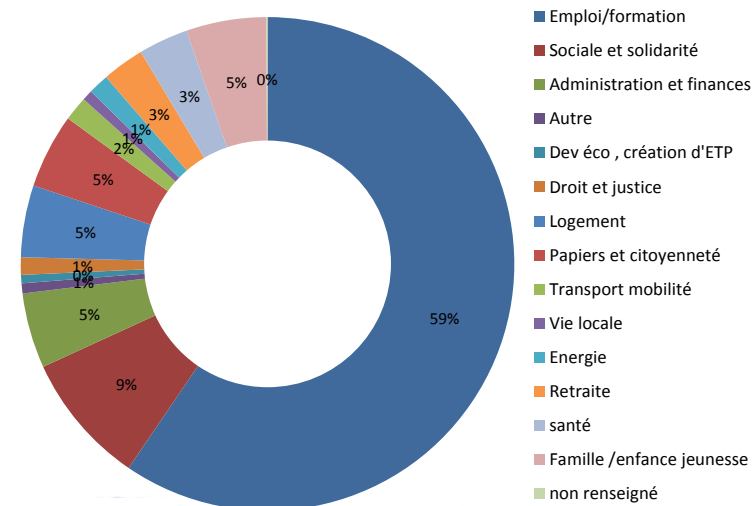
Fréquentation : 10 029 usagers
soit une baisse de 46.5 % par rapport à 2018

Fréquentation moyenne par jour : 58 usagers

>> Types d'accompagnements



>> Thématiques des demandes



Aménagement du territoire

SCOT

Rythmée par de nombreuses réunions entre élus du territoire, l'année 2019 a été essentiellement consacrée à la finalisation du dossier de SCOT et plus particulièrement la rédaction finale du document d'orientation et d'objectifs (DOO), document prescriptif. Pour rappel, le positionnement du Pays Bellegardien à 20 ans est d'asseoir le rôle du Pays Bellegardien, en tant que porte d'entrée Ouest du Grand Genève, identifié comme acteur régional.

Pour se faire 4 axes de développement ont été retenus dans le projet politique, décliné dans le document prescriptif qu'est le DOO :

- Affirmer un pôle économique et touristique dans le grand Genève
- Renforcer l'attractivité, les services et la qualité du cadre de vie
- Approfondir l'organisation des transports et déplacements
- S'engager dans la transition énergétique par une gestion des ressources exemplaire

Quelques données chiffrées :

La croissance démographique théorique est estimée à 1.25% soit l'accueil d'environ 7000 habitants pour atteindre 28000 et 30000 habitants d'ici 2040.

L'armature urbaine sera dès lors confortée avec l'accueil des ¾ de ces habitants en centralité pour un besoin en logements évalué à près de 2900 dont les 80% se trouveront au sein de l'enveloppe urbaine.

Les réseaux Nord et Sud pourront et devront poursuivre leur développement, plus modérément.

Pour parachever le document, une réunion avec les partenaires du territoire s'est tenue le 14 novembre 2019, et une réunion publique de présentation et d'échanges a eu lieu le 5 décembre.



Ici lors de la présentation publique du SCOT.

A noter que le projet de révision du SCOT a été arrêté à l'unanimité en conseil communautaire le 12 décembre.

PLUiH

Après avoir débattu le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) en conseil communautaire et dans tous les conseils municipaux durant l'année 2018, les élus ont travaillé sur sa traduction réglementaire.

Ainsi, plusieurs études urbaines ont été lancées sur différentes communes du territoire en vue d'affiner les OAP (orientations d'aménagement et de programmation) ; de même, le document graphique (ou plan de zonage) a été travaillé. Mené conjointement, le règlement écrit est en cours de réalisation durant cette même période.

Urbanisme

>> Carrière de Génissiat

Le conseil communautaire, en date du 12 décembre 2019, a donné un avis favorable au projet présenté par la SAS CMCA concernant le renouvellement de l'autorisation d'exploiter la carrière de GENISSIAT. Le projet porte sur une installation de traitement des matériaux et une station de transit de produits minéraux sous réserve de garanties permettant d'une part la protection des sources de la Carrière du Tilleul et de la Dent, et d'autre part, le respect du seuil actuel maximum autorisé de camions par jour.

Préalablement, le plan local d'urbanisme de la commune d'Injoux-Génissiat a fait l'objet d'une modification simplifiée afin d'autoriser l'activité de recyclage des matériaux inertes au sein du périmètre existant de la carrière. La modification simplifiée, portant sur une évolution du règlement écrit de la zone N – périmètre de la carrière, a été adoptée par délibération du conseil communautaire en date du 28/03/2019.

>> Bilan service ADS

Le service ADS a enregistré une baisse d'environ 5 % du nombre de dossiers d'autorisation du droit des sols déposés en 2019 sur les 12 communes par rapport à l'année précédente à l'exception des permis d'aménager qui ont doublé.

44

Permis de construire

99

Permis de construire maison individuelle

296

Déclarations préalables

765

Certificats d'urbanisme

7

Permis d'aménager

**Le Pays Bellegardien,
un territoire dynamique
et attractif**

Développement touristique

Office de Tourisme



Promotion et communication

Editions

>> Une carte touristique entre Rhône et Valserine conçue avec Haut-Rhône Tourisme.

>> 13 flyers de randonnée.

Les éditions habituelles ont été mises à jour et rééditées : la carte de randonnée, les flyers sentiers, le guide touristique, le guide purement gourmand, Vivre en Terre Valserine.

Photothèque

En 2019, la photothèque de l'Office de Tourisme a été enrichie par le photographe Thomas Carrage lors de la Retordica.

Une vidéo de promotion estivale réalisée par AS PRO COM est sortie. Elle a été largement diffusée ainsi que les autres vidéos promotionnelles lors de les déplacements en salon ou toute autre opération promotionnelle et sont en ligne sur :

www.terrevalserine.fr/fr/infos-pratiques/photos-videos

Un pack séjour

En partenariat avec l'association La Forestière et 5 hébergeurs de la commune de Giron, l'Office de Tourisme a proposé un PACK WEEK-END LA FORESTIÈRE : un séjour tout compris pour un week-end 100% VTT comprenant 3 randonnées VTT, l'hébergement et les repas.

Animations du territoire

Animations organisées par l'Office de Tourisme

>> La Fête de la Valserine Sauvage le 16 juin 2019 : encore un franc succès pour cette journée qui a compté près de 800 visiteurs.

>> Visites commentées pour les groupes : 1 visite avec 17 personnes de l'association Société d'Histoire et d'Archéologie de la Plaine de l'Ain de Pérouges sur le thème « Un tour en ville ».

>> Visites commentées pour les «individuel» 15 personnes ont participé à 3 visites (8 visites étaient proposées au départ) sur le thème « Douane et contrebande ».



Collaboration et participation à des événements organisés par des partenaires :

>> La Retordica à Cuvéry les 23 et 24 février pour laquelle il y a eu environ 7000 visiteurs.

>> L'Ultra 01XT le 22 juin.

>> La fête de Menthières le 28 juillet a malheureusement été annulée.

>> Les 14 et 15 septembre, s'est tenue « La Forestière » à Giron.

Visites du barrage de Génissiat

En partenariat avec la CNR et Haut-Rhône Tourisme, un chalet d'accueil a été installé durant la saison estivale sur le parking visiteurs du barrage de Génissiat. Ce point d'information touristique était ouvert 7j/7j de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30. Au total 909 visiteurs sur 63 jours d'ouverture.

Sentiers de randonnée

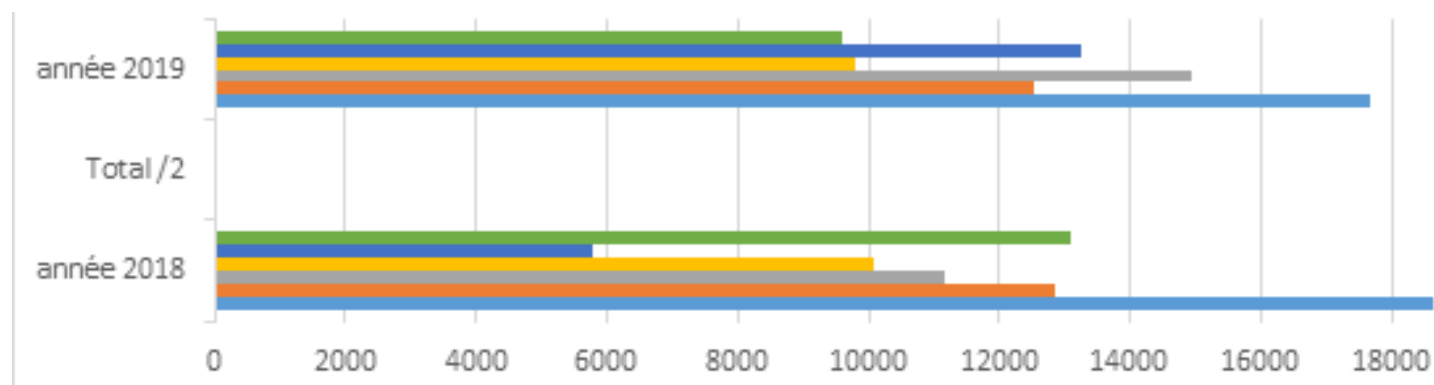
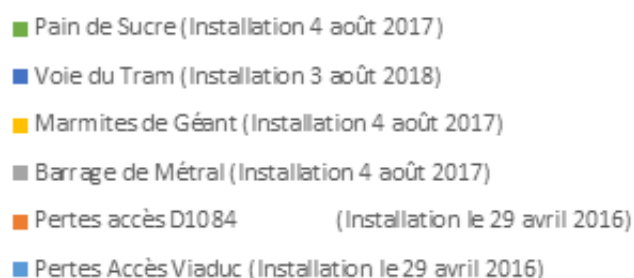
Pédestre

La carte des sentiers a été actualisée. Outre les itinéraires de la GTJ, GR9, Grand tour de la Valserine, les 19 boucles sont balisées et promues sur Terre Valserine. L'équipe tourisme EIJAA s'est activée à l'entretenir. La fréquentation est importante comme en témoignent les éco compteurs, fruit du plan de communication initié en 2017 sur cette thématique et une météo propice.

VTT

Les itinéraires ont été identifiés. Le secteur de Giron est balisé et un panneau provisoire a été installé en attendant la signalétique définitive dans le cadre du site FFCVTT porté par l'association La Forestière. 2019 fût la première année de partenariat avec La Forestière, une édition qui a remporté un large succès avec également l'organisation d'une nocturne à Giron.

Fréquentation des sites



Cumul des 3 entrées = 39 041 personnes pour la promenade des berges de la Valserine en 2018 contre 45 140 en 2019.

Assises de la moyenne montagne de l'Ain

La CCPB et l'Office de Tourisme Terre Valserine ont participé à une réflexion menée par le Conseil Départemental de l'Ain afin de travailler sur le développement des sites de moyenne montagne, dans une logique hiver/ été. L'intérêt est de structurer l'offre d'activités pleine nature et la diversification des activités neige en concertation et cohérence avec tous les acteurs du tourisme du département.

Vélo-route

L'Office de tourisme a participé aux groupes de travail « Ain tourisme » pour la remise à niveau de « l'Ain à vélo ». Elle a également participé au collectif ViaRhôna qui rassemble les partenaires sur le tronçon Genève-Lyon. Une carte spécifique à ce secteur est disponible en édition à l'Office de Tourisme. Ces réflexions tourisme/loisirs sont transversales avec le travail sur la mobilité.

Office de tourisme mobile

Les élus de la commission tourisme, les membres du conseil d'administration et les socio-professionnels du tourisme ont travaillé sur « l'OT de demain en Terre Valserine ».

Si lors du diagnostic ils ont souligné l'intérêt d'un OT « Hors les murs », la présence très appréciée du stand de l'OT Terre Valserine lors des manifestations, ils ont fait émerger, à l'unanimité, et avec grand intérêt une action visant à mettre en place un OT mobile innovant et différenciant.

Après échanges au sein du Parc Naturel Régional (PNR) du Haut-Jura il est apparu pertinent de travailler conjointement sur la définition de l'OT mobile, avec l'Office de Tourisme Haut-Bugey Tourisme. Une convention a été signée avec Haut-Bugey Tourisme le 28 octobre.

Dinoplagne® : le projet de protection et valorisation des empreintes en phase opérationnelle.

Dino Plagne

Rappel : c'est en 2009 que le site paléontologique d'empreintes de dinosaures a été découvert. 3 campagnes de fouilles, menées par le CNRS/ Université de Lyon1, ont révélé la piste d'empreintes de Soropode (un dinosaure herbivore géant). Le Projet porté par Communauté de Communes du Pays Bellegardien a pour ambition de protéger cette découverte exceptionnelle et de valoriser le site dans une démarche respectueuse de l'environnement naturel préservé au coeur d'un espace naturel sensible.

Le bâtiment « canopée » (construction en bois local), d'une architecture atypique, dont l'intégration a été particulièrement travaillée, constituera une vraie curiosité.

Ce projet va accroître l'attractivité du territoire « Terre Valserine » et contribuer au développement du tourisme durable du département de l'Ain au sein du Massif du Jura.

L'ensemble de l'opération d'un coût total de 2 380 000 € H.T. est financé avec l'aide de l'Europe (Fonds européens de développement régional affectés au Développement du Massif du Jura gérés par la Région Bourgogne Franche-Comté), l'Etat (Fonds nationaux affectés au

développement du Massif du Jura et dotation pour le développement des territoires ruraux), la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Département de l'Ain. Le taux de subvention avoisinera les 70 %.

Les temps forts de 2019 :

- >> **Le 25 janvier 2019** : appel d'offres lancé auprès des différents corps de métiers.
- >> **25 février 2019** : fin de la consultation. La consultation a été déclarée sans suite.
- >> **octobre 2019** : nouvelle consultation qui s'avère fructueuse.
- >> **18 novembre 2019** : notification des marchés.
- >> **11 décembre 2019** : ordres de services préparation des travaux.

Le 11 décembre, les élus de la CCPB ont tenu à présenter le projet en avant-première aux habitants de Plagne.

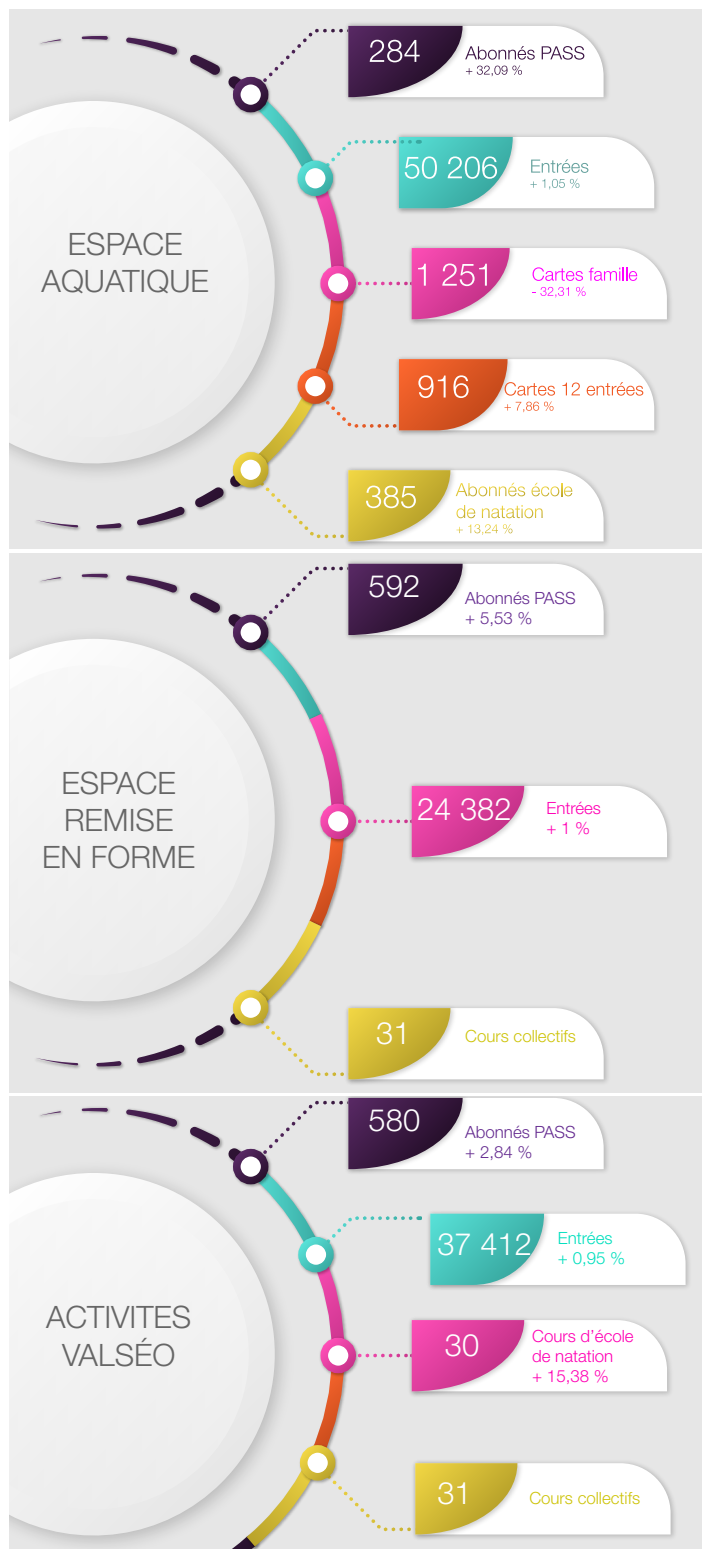
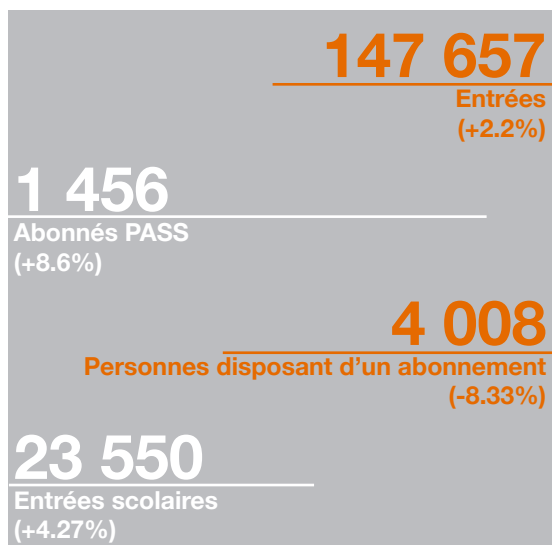


Présentation du dossier Dinoplagne® à la population de Plagne.

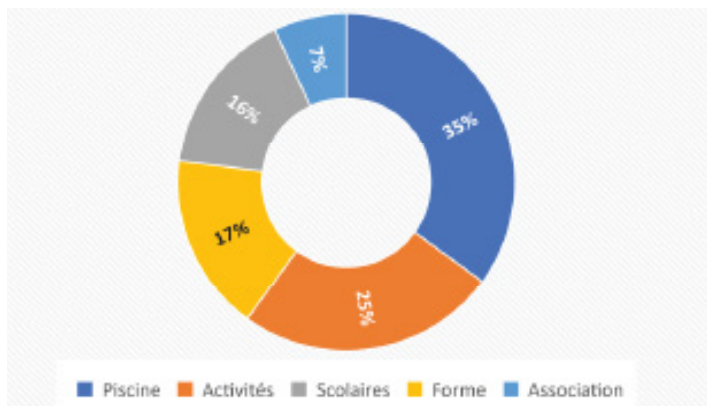


Le Pays Bellegardien,
un territoire dynamique
et attractif

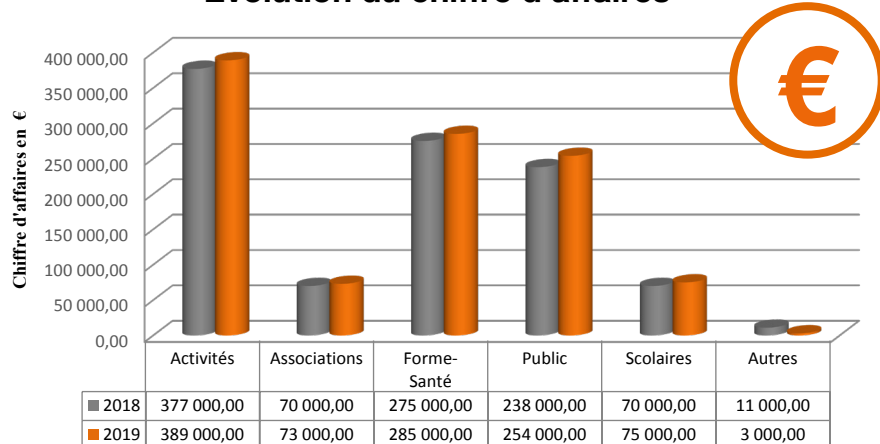
Infrastructures et équipements



Fréquentation globale 2019



Evolution du chiffre d'affaires



Les scolaires

23 550
Entrées
+ 4,27 %

Ecoles primaires :

>> **14 063** entrées CCPB
6 écoles (+14,54 %).

>> **2 173** entrées hors CCPB
3 écoles (-44,41 %).

Secondaires :

>> **6265** entrées
4 écoles (-2 %).

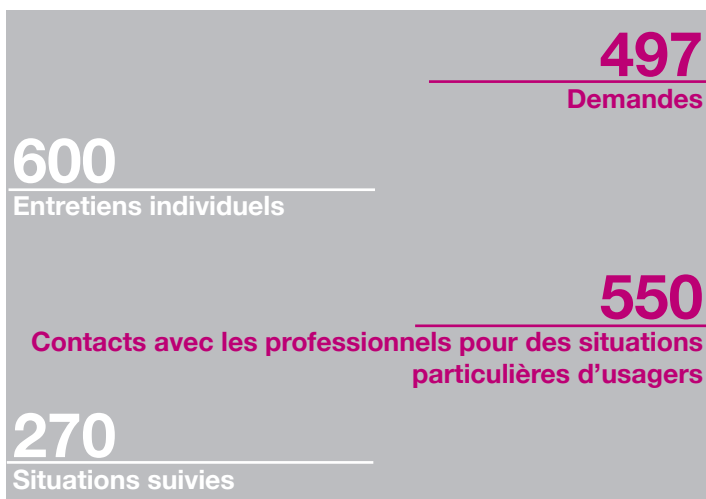


C.C.P.B.
Rapport d'activité 2019

**Le Pays Bellegardien,
un territoire solidaire**

Le Pays Bellegardien,
un territoire solidaire

CLIC, Seniors et Santé



Actions d'informations collectives

>> **Conférence audition** animée par le centre de prévention AGIRRC ARRCO et tests auditifs individuels organisés à Valsershône.



>> **Conférence Memovision** animée et organisée par Mnemosis à Valsershône.



>> **Semaine bleue** sur le thème « Le temps des récoltes ».

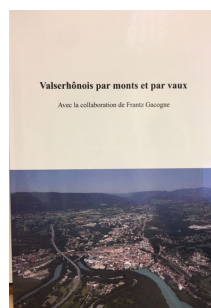


Actions de prévention

>> **Ateliers « Equilibre seniors »** animés par la Plateforme Prévention des Chutes du CHANGE.



>> **Ateliers « Ecrivains »** animés par l'ADAPA



>> **Ateliers « Happy Tab »** animés par l'ADAPA.

>> **Ateliers « Nutrition »** animés par la CARSAT.



>> **Ateliers « Vitalité »** animés par la MSA.



>> **Ateliers « Bien-être physique »** animés par la CARSAT.



>> **Ateliers « Pack global bien-être »** animés par l'ADAPA et organisés avec la Résidence seniors le Verger à Billiat.

>> **Ateliers « Environnement »** animés par l'ADAPA.

Aides aux Aidants : Le Bistrot Ambulant

Le Bistrot Ambulant rencontre un vrai succès auprès des malades et des aidants. Sa fréquentation est en hausse constante.

En 2019, une fréquentation de 137 personnes en cumulé, concernant 43 personnes (soit une vingtaine de binôme aidants-aidés).

14 participants en moyenne par séance contre 8 en 2018.



Programme

Dates	Thème	Intervenant	Lieu
20/09/2018 👤👤	<i>Croquons la vie</i>	Thierry Martinet, dessinateur	Bistrot Gourmand, LANCRANS
18/10/2018 👤👤	<i>A l'écoute de soi et de l'autre</i>	Elodie Martinez, sophrologue-relaxologue	Salle communale, INJOUX
15/11/2018 👤👤	<i>Jouons ensemble</i>	Les Jeux de Loïc	Salle de réunion, (à côté salle des Fêtes) MONTANGES
13/12/2018 👤👤	<i>Préparons Noël</i>		Salle de réunion, (à côté salle des Fêtes) VILLES
17/01/2019 👤👤	<i>Racontons-nous des histoires</i>	Gérard Santonja, metteur en scène	Salle des Fêtes, S'-GERMAIN-DE-JOUX
14/02/2019 👤👤	<i>La main à la pâte</i>		Salle des Étoumelles, CHÂTILLON-EN-MICHAILLE
14/03/2019 👤👤	<i>Les médicaments, et si on faisait autrement...</i>	Dr Anita Lambatten, médecin gériatre	Restaurant La Michaille, BILLIAT
11/04/2019 👤👤	<i>Restons gourmands</i>	ADAPA	Café-restaurant Ducret, CHAMPFROMIER
16/05/2019 👤👤	<i>En lien avec les animaux</i>	Association Anim'Allié(e)s	Salle des Fêtes, CHANAY
20/06/2019 👤👤	<i>Chantons avec Les Jojos</i>	Les Jojos, duo chant, accordéon	Tram Bar, CONFORT

Légende :
👤👤 accessible à tous 👤 réservé aux aidants

Coordination avec les partenaires

Comme les deux années précédentes, l'année 2019 a été marquée par les groupes de travail et la finalisation des montages de projets de la charte des Aînés avec la MSA co-animés par le CLIC et la MSA.

>> Des réunions de coordination sanitaire et médico-sociales.

Ces réunions permettent d'évoquer en équipe les situations d'usagers et d'élaborer un suivi et une cohérence dans la prise en charge des personnes âgées (articulation sanitaire et médico-sociale, lien ville/hôpital + situations Cellule). Ces rencontres ont évolué comme de réelles Coordinations Psycho-médicosociales. Chaque réunion essaie de se tenir chez les différents partenaires du territoire et est organisée et animée par le CLIC du Pays Bellegardien.

Au total, sur une année, plus de 270 situations d'usagers évoquées en équipe pluridisciplinaire, dont près d'une trentaine de situations de la Cellule de Prévention de Détresse et une trentaine de situations MAIA suivies.

>> L'antenne relais CLIC/CMP de la cellule de prévention du Pays Bellegardien

Organisation et information quant au suivi des situations d'usagers :

6 réunions Cellule CLIC/CMP.

Participation en binôme à la journée départementale des Cellules de Prévention.

8 réunions de Coordination Cellule.

Formations aux professionnels :

Des informations régulières sur l'Antenne Relais du Pays Bellegardien sont faites lors des actions du CLIC afin de communiquer sur la Cellule et son Antenne Relais auprès de tous les partenaires du réseau.

- Sessions de sensibilisation aux professionnels du domicile sur la crise suicidaire le 10 octobre et le 10 décembre 2019 à Valsershône,

- Présentation de la Cellule auprès du personnel du CMP de Bellegarde et aux aides à domicile ADAPA, le 26 novembre 2019.



Démarrage de la Malette d'Activité Mutualisée

Dans le cadre de la Charte Territoriale des Aînés du Pays Bellegardien (MSA/ CLIC) trois mallettes mutualisées d'activités sont utilisables depuis le 1er septembre et donc réservables auprès du CLIC.

Pour rappel, un groupe de travail du réseau gérontologique local, dans le cadre de la Charte, a travaillé à l'élaboration de cet outil depuis un an ; il a été inauguré en juin 2019 et financé par la MSA.

La malette est destinée aux personnes retraitées de plus de 60 ans, aux personnes fragilisées ainsi qu'aux professionnels de la gérontologie du territoire Bellegardien.

Ces mallettes sont composées chacune d'une douzaine de jeux, d'un coffret bien-être, d'une tablette numérique et d'un fichier d'activités ; elles ont été imaginées autour des sens (odorat, ouïe, vue, toucher, ...).

Elles peuvent être utilisées par les professionnels avec un ou des usagers dans leurs pratiques ; comme par les familles directement, s'occupant d'un proche âgé.

Leurs objectifs principaux sont :

- Partager un moment de détente, de plaisir et de bien-être,
- Maintenir, recréer, restaurer un lien avec les familles et du lien social,
- Valoriser le public aidé et/ou l'aidant (familial ou professionnel),
- Favoriser la communication entre aidant et professionnels et entre aidant et malade,
- Maintenir et renforcer les capacités cognitives, sensorielles, motrices, d'interaction et de communication de la personne prise en charge,
- Objectif occupationnel.

De Septembre à décembre 2019 :

- 6 familles ont pu bénéficier de la Malette d'Activité Mutualisée (pour une durée d'un mois chacune).
- 1 EHPAD, 3 mallettes sur 4 mois (rotation).



Suivi et communication autour du Minibus mutualisé « Le Rapprocheur »

Activité de mai 2018 à juin 2019 :

- Le Rapprocheur a parcouru 2 332 km ce qui représente 32 sorties.

- Utilisation : MARPA (44 %), EHPAD St Vincent (26%), MSA (15 %), Bilan de Santé Charte (8%) et EHPAD Soeur Rosalie (7%).

Les membres du comité ont souhaité ouvrir l'utilisation pour la fin 2019 aux CCAS et aux Clubs Aînés du territoire qui le souhaitent.

Le Rapprocheur

Minibus adapté et mutualisé pour les sorties « groupées » à l'attention des aînés



Le Rapprocheur est un minibus adapté et mutualisé ! Il a été conçu pour, et à destination des personnes âgées des EHPAD, MARPA, CCAS et Clubs des Aînés du Pays Bellegardien

Je suis disponible !



A savoir :

- Réservation uniquement par mail > lerapprocheur@orange.fr (la fiche de réservation est envoyée lors de la confirmation)
- Permis de conduire datant d'au moins 3 ans
- Prix du kilomètre : 1,20 €
- Processus de location au verso

Le minibus est disponible à

La MARPA « Les Carlines » à Champfromier.

Descriptif :

Citroën Jumper, 7 cv, immatriculé EV 478 CS
9 places dont 2 unités fauteuils roulants + rampe d'accès, conductible avec le permis B



Services à la population

Service de trappage des chats errants

Depuis début août, la Communauté de Communes du Pays Bellegardien a mis en place un service de trappage des chats errants en partenariat avec l'association «Les Rrrominets de la Valserine».



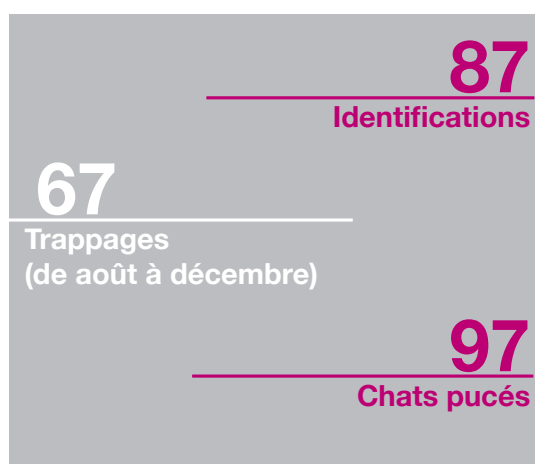
L'association se charge du trappage des animaux, elle les confie à un vétérinaire local qui procède à leur stérilisation (ou à leur castration), et à leur identification par puce électronique.

La Communauté de Communes du Pays Bellegardien prend en charge les frais liés aux soins vétérinaires.

La stérilisation permet de limiter la prolifération des chats errants, les nuisances sonores (bagarres, miaulements...) et sanitaires. Elle garantit également leur protection.

Les chats errants sont ensuite relâchés dans leur environnement habituel, à l'endroit où ils ont été capturés.

Bilan 2019



Ouverture de l'aire d'accueil provisoire des gens du voyage



Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage actuellement en vigueur impose la création d'une aire d'accueil aménagée de 15 emplacements sur le territoire de Bellegarde.

Cette aire d'accueil des gens du voyage est officiellement ouverte depuis le 17 mai 2019.

D'une surface de 12 000 m², elle est située à Valserhône - chemin du Tapey- Arlod -Bellegarde. L'aménagement de ce terrain répond à l'ensemble des critères techniques permettant d'accueillir 30 caravanes sur 15 emplacements et ainsi d'être en conformité avec le schéma départemental. Il est notamment équipé d'un ensemble de 4 bungalows sanitaires.

Les emplacements sont facturés au coût journalier de 4 €. L'arrivée des groupes des gens du voyage est gérée par GESTION'AIRE. La durée du séjour est limitée à 3 mois avec un délai entre deux séjours sur l'aire de la CCPB égale à 3 mois.

Ce schéma est en cours de révision et imposera une capacité d'accueil minimum de 30 placements avec une échéance fixée à juillet 2021.

Communauté de Communes du Pays Bellegardien

AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE
15 emplacements

HEURES D'OUVERTURE ARRIVÉES ET DÉPARTS
Du lundi au samedi :
• 8h30 - 12h00
• 14h00 - 17h00

TARIFS
• Emplacement : 4 € / jour
• Caution : 100 €

CONDITIONS D'ACCUEIL ET DE SÉJOUR
• Carte grise des caravanes et des véhicules

La durée du séjour est limitée à 3 mois
Le délai entre deux séjours sur l'aire de la CCPB est de 3 mois

Veillez contacter la police municipale
au 04 50 56 60 77

CCPB
Communauté de Communes du Pays Bellegardien
Un pari sur l'avenir

Cette aire d'accueil est régie par un règlement intérieur. Tout manquement à ce dernier entraînera une expulsion immédiate.



C.C.P.B.
Rapport d'activité 2019

Le Pays Bellegardien, un territoire exemplaire

Plan-Climat-Air-Energie-Territorial (PCAET)

La loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) du 17/08/2015 a rendu obligatoire la réalisation d'un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) dans les EPCI de plus de 20 000 habitants. Le PCAET est élaboré dans le cadre d'un groupement de commandes porté par le Pôle Métropolitain du Genevois Français (PMGF), à l'échelle du Territoire à Énergie Positive (TEPOS) du Genevois Français. Les objectifs visent sur le long terme les ambitions des TEPOS à l'horizon 2050, qui consistent à diviser la consommation d'énergie du territoire par 2 et à assurer les besoins en énergie avec les ressources renouvelables ou de récupération locales. Un objectif intermédiaire est fixé à 2030 : baisse des consommations énergétiques de 29 % par rapport à 2014, et 40 % des besoins en énergie couverts par la production locale d'énergies renouvelables. Le PCAET se déroule sur 6 ans (2020-2025), il constituera la première étape pour atteindre ces objectifs.

Sur la base du diagnostic et de la stratégie validés fin 2018, le plan d'actions a été élaboré en concertation avec les communes membres, les partenaires et en lien avec le PMGF sur la base des travaux des 5 ateliers et de la commission dédiée.



Le PCAET du Pays Bellegardien comporte 37 actions déclinées selon les axes et cibles suivants :

AXE 1 : Un territoire à énergie positive

- >> Cible 1 : Des logements sobres en énergie.
- >> Cible 2 : Une recherche d'efficacité énergétique pour les entreprises.
- >> Cible 3 : Produire et distribuer nos énergies, en respectant santé et environnement.
- >> Cible 4 : Développer de nouvelles façons de se déplacer autrement qu'en voiture individuelle.

AXE 2 : Un territoire résilient et innovant

- >> Cible 1 : Des déchets en moindre quantité et synonymes de ressources.
- >> Cible 2 : Adapter le territoire au changement climatique et préserver notre santé.
- >> Cible 3 : Une agriculture résiliente au changement climatique et sobre en carbone.

AXE 3 : Une collectivité exemplaire

- >> Cible 1 : Des bâtiments et des équipements moins consommateurs d'énergie.
- >> Cible 2 : Mobilité durable.

AXE 4 : Des acteurs mobilisés

- >> Cible 1 : Soutenir la mobilisation citoyenne.
- >> Cible 2 : Une gouvernance adaptée pour une démarche de long terme.

10 actions transversales portées par le PMGF sont intégrées au plan d'actions.

Le PCAET arrêté par le Conseil communautaire le 3 octobre 2019, a été soumis à l'avis de l'Autorité Environnementale, de l'Etat et de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Il doit ensuite être mis à disposition du public après réception des avis et l'approbation de la version finale du PCAET sera soumise au conseil communautaire au 1er trimestre 2020.

La CCPB s'engage dans des actions de sensibilisation

>> Atelier moins pour plus à Valserhône

Le 03 mai, la Communauté de communes du Pays bellegardien et le Pôle métropolitain du Genevois français ont organisé pour les 8 EPCI membres une journée atelier et visites à Valserhône dans le cadre du PCAET.

Cette journée était l'avant-dernière d'une série d'ateliers qui a permis d'échanger et de co-construire autour de sujets reflétant les grands enjeux du territoire.

A cette occasion, 2 visites étaient proposées aux participants : la nouvelle déchèterie Recycl'inn et l'espace éco-consommation du CIEL – Centre d'Immersion Educatif et Ludique au SIDEFAGE.



>> Ain-tense electric tour 2019



Samedi 18 mai

9h à 10h : Echternex (maison)
 10h à 12h : Valserhône (espace Ciel)
 16h à 18h : Bourg en Bresse (table du marché)

Dimanche 19 mai

10h à 12h (en parallèle) : Ambérieux (Chambre de Commerce)
 Port d'Ain (parking environnement)
 17h à 18h : Cossy (Chapelle de l'Église)



La CCPB était partenaire de l'AIN-TENSE ELECTRIC TOUR 2019, rallye 100 % véhicules électriques porté par l'association VEGA GEX les 18 et 19 mai. Le convoi de voitures électriques faisait étape à Bellegarde-sur-Valserine avant de rejoindre Bourg-en-Bresse. L'objectif de cette manifestation était de sensibiliser les habitants aux véhicules électriques. A cette occasion, le véhicule électrique de la CCPB tout récemment acquis était exposé parmi les multiples modèles.

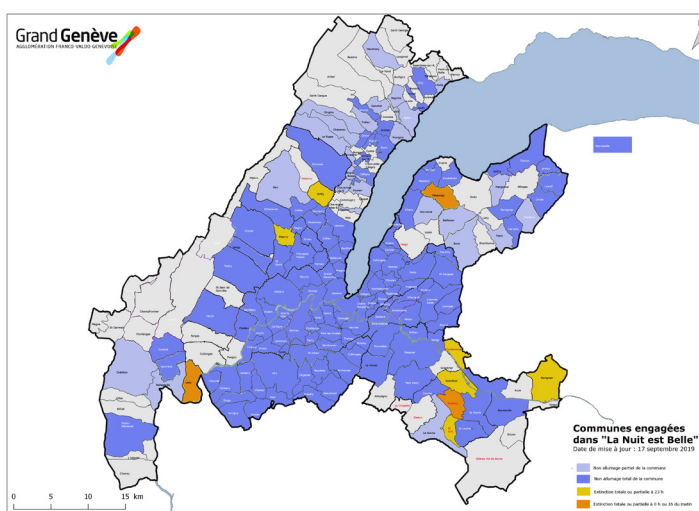


>> La nuit est belle - 26 septembre

La Communauté de communes a collaboré avec le Pôle métropolitain du Genevois Français dans l'organisation du projet d'extinction lumineuse de l'éclairage public du Grand Genève « La nuit est belle »

Ce projet, porté par le Muséum d'Histoire Naturelle de Genève, la Société d'Astronomie de Genève en partenariat avec le Grand Genève avait pour objectif de sensibiliser le public aux effets de la pollution lumineuse.

Les communes de Valserhône, Confort et Injoux-Génissiat se sont inscrites dans la démarche et ont donc fait partie des communes plongées dans le noir pendant toute une nuit.



>> Conférence Béa Johnson - Réduire ses déchets - 18 novembre

La conférence zéro déchet a rassemblé plus de 300 personnes à la salle de fêtes de Châtillon-en-Michaille à Valserhône.

L'intervention de Béa Johnson était organisée par la Communauté de Communes du Pays Bellegardien et l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Ain - ALEC 01 en partenariat avec le CIEL-Sidefage dans le cadre de la semaine européenne de la réduction des déchets.



REGENERO

Pour rappel, depuis mars 2017, la Communauté de communes du Pays Bellegardien (CCPB), dans la dynamique du Pôle métropolitain du genevois français, a créé une plateforme de rénovation énergétique, REGENERO.

Ce service de rénovation met à disposition de la population un conseiller énergie pour :

- accompagner les propriétaires du territoire dans la rénovation énergétique de leur logement,
- faire émerger des projets de rénovation,
- prioriser les travaux en fonction de leurs performances.

Chiffres clés :



La Communauté de communes a répondu à deux dispositifs de financement de la rénovation énergétique auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes. L'un permet une aide financière directe auprès des propriétaires et l'autre de bonifier des primes énergies dans le cadre de la rénovation énergétique de logements.

Le Bonus de Performance énergétique

Le 27 septembre 2018, la CCPB a voté la mise en place d'une aide à l'investissement pour les propriétaires occupants du territoire en sollicitant le Bonus de Performance Énergétique de la Région Auvergne Rhône-Alpes. L'aide apportée aux porteurs de projets est financée pour moitié par la Région Auvergne Rhône-Alpes et pour moitié par la CCPB.

Les propriétaires de logements individuels ou collectifs pourront ainsi bénéficier d'une aide sur l'isolation des parois opaques de leur logement, à hauteur de 20% des travaux, pour un montant maximum 1 500 €.

Vos Travaux Eco

Le dispositif national des Certificats d'économie d'énergie (CEE), appelées également Primes énergies, oblige les fournisseurs d'énergie à soutenir financièrement les travaux de rénovation énergétique des particuliers.

Depuis le 14 novembre 2019, la Communauté de communes du Pays Bellegardien a voté un conventionnement avec Vos Travaux Éco (obligé sélectionné dans le cadre d'un dispositif régional), pour permettre de bonifier les primes énergies lors des travaux de ses habitants.

Un simulateur est disponible sur le site de la CCPB pour que chaque particulier puisse évaluer le montant de l'aide apportée et faire sa demande de prime énergie bonifiée.

**UN CONSEIL PERSONNALISÉ
GRATUIT
PRÈS DE CHEZ VOUS**

REGENERO

VOUS HABITEZ
LE GENEVOIS FRANÇAIS
ET SOUHAITEZ RÉNOVER
VOTRE LOGEMENT ?

Collecte des déchets, déchèteries

Les déchets verts apportés en déchèteries sont aussi compostés à Surjoux Compost qui a valorisé **1 152 T.** de déchets verts produits par la CCPB.



623 T. de verre
ont été collectés



Valorisation des déchets

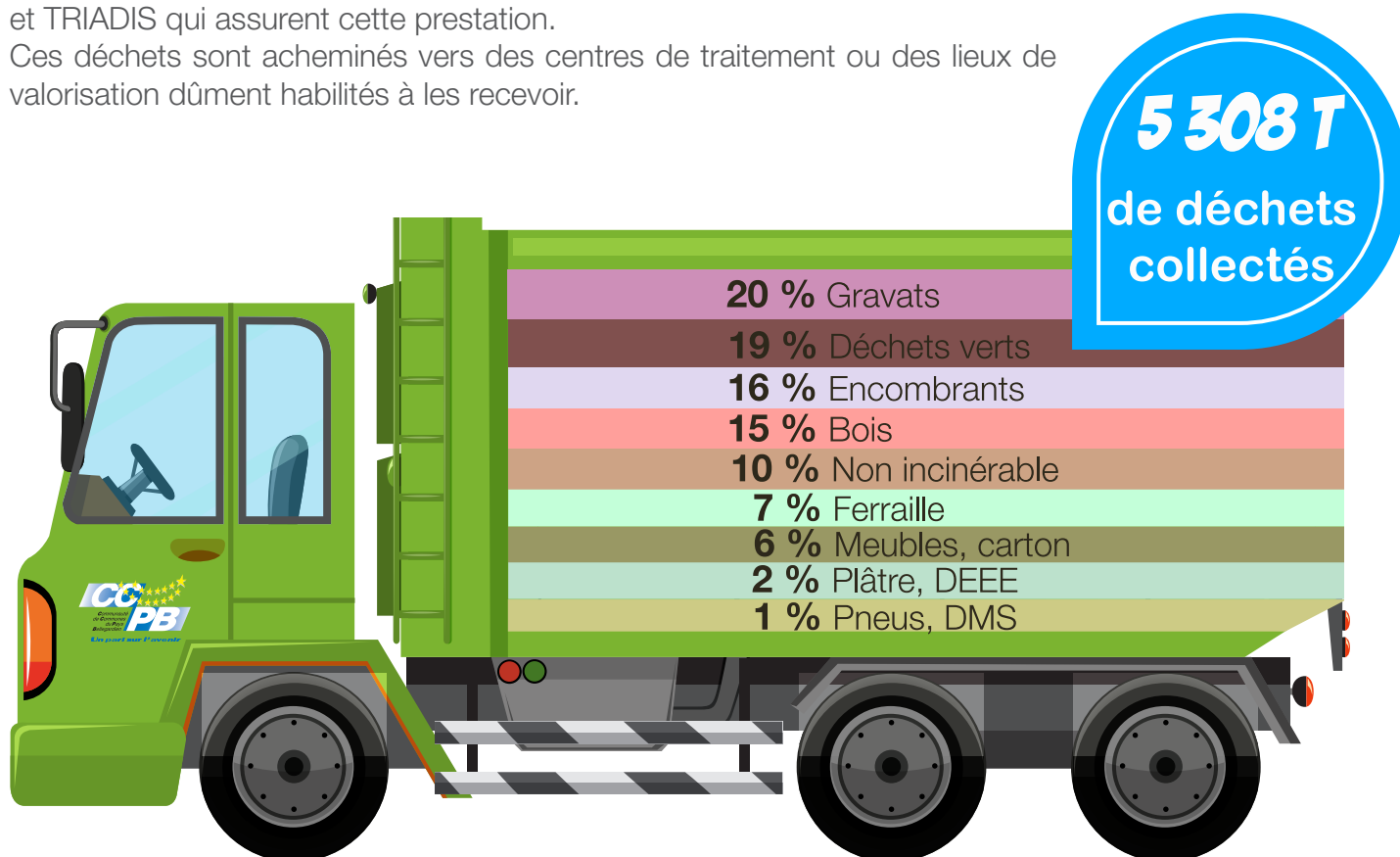
78,3 % des déchets ont subi une valorisation matière ou organique.



Déchèteries

Jusqu'au 30/04/2019 les entreprises ECO DECHETS (pour les DEM) et SARPI (pour les DMS) ont été chargées du stockage, de l'enlèvement, du recyclage et du traitement des déchets recueillis dans les déchèteries en régie. Depuis le 1er mai 2019 suite au nouveau marché passé, ce sont les entreprises EXCOFFIER et TRIADIS qui assurent cette prestation.

Ces déchets sont acheminés vers des centres de traitement ou des lieux de valorisation dûment habilités à les recevoir.



Inauguration de la nouvelle déchèterie Recycl'inn® à Valserhône

Depuis le 15 avril, les 20 000 habitants du Pays Bellegardien bénéficient de la première Recycl'inn de la région Rhône-Alpes. Un concept innovant d'aire de tri « à plat » qui répond aux nouveaux enjeux économiques, environnementaux et fonctionnels liés aux déchèteries.

La déchèterie a été conçue pour s'intégrer à la fois à l'environnement naturel au Nord du site et à l'ambiance industrielle du Sud, avec la zone commerciale de Pierre Blanche. Elle remplace les déchèteries de Châtillon-en-Michaille et de Bellegarde sur Valserine fermées.

L'équipement a été pensé à partir des besoins des habitants qui bénéficient d'une attente minimum : pour cela des zones distinctes ont été aménagées, selon les catégories de déchets apportées et le nombre de postes de vidages a été augmenté par rapport à une déchèterie traditionnelle.

Le site a été construit à plat, sans quais, afin d'éviter tout risque de chute, ajuster plus facilement les espaces de réception lorsque de nouvelles filières de tri sont disponibles. Des casiers ont été aménagés pour les déchets en grandes quantités (déchets verts, bois, gravats) permettant un vidage facile même pour les habitants arrivant en remorque.

Des compacteurs avec trémie basculante pour les apports monoflux (ferraille, encombrants...) permettent un vidage en toute sécurité. L'évacuation des déchets par les services de Veolia est effectuée depuis une zone technique dédiée non accessible au public favorisant la fluidité des dépôts et interdisant toute coactivité sur le site.



Un nouveau système d'accès aux déchèteries : carte obligatoire

Une campagne de communication a été menée sur tout le territoire afin d'informer les particuliers et les professionnels du nouveau système d'accès aux 3 déchèteries de Valserhône, Injoux et Champromier. Les particuliers bénéficient d'une seule carte gratuite par foyer. Son renouvellement en cas de perte sera facturé 10 euros pour la carte dématérialisée et 15 euros pour la carte magnétique.

Les professionnels ont accès uniquement à cette nouvelle déchèterie de Valserhône située route de la Plaine à Châtillon-en-Michaille avec des horaires qui leurs sont réservés.

Un site dédié a été créé, permettant de retrouver l'intégralité des informations.

<https://www.decheteries-paysbellegardien.fr>



NOUVEAU !

A partir du mois de juillet 2019, l'accès à vos déchèteries se fera uniquement grâce à une **carte individuelle**, utilisable dans les déchèteries d'Injoux-Génissiat, de Champromier et la nouvelle déchèterie de Valserhône.

- L'accès est **réservé exclusivement** aux **habitants** du territoire de la **CCPB**
- Les **artisans** seront accueillis **uniquement** sur la **déchèterie Recycl'Inn de Valserhône** et après l'**obtention d'une « carte d'accès Professionnels »**. Les conditions tarifaires sont disponibles sur le site internet et en déchèterie.

Les déchèteries de Bellegarde-sur-Valserine et Châtillon-en-Michaille sont fermées.

Pour obtenir votre carte d'accès :



Demande en ligne

www.decheteries-paysbellegardien.fr



Formulaire papier (disponible à l'accueil de vos déchèteries et auprès de la CCPB)

A compléter et à présenter au Centre Technique Municipal :
965 rue Santos Dumont - Châtillon en Michaille - 01200 Valserhône
Du lundi au vendredi : de 8h à 12h et de 13h30 à 17h (16h30 le vendredi)



Votre **nouvelle déchèterie RECYCL'INN** vous accueille :

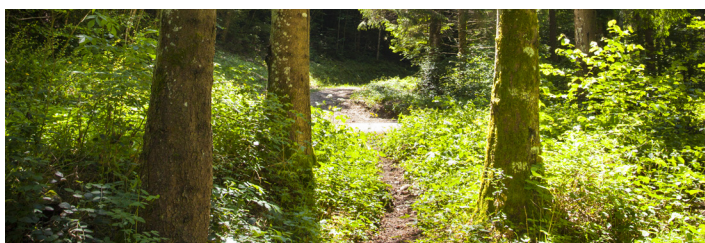
Route de la Plaine
(derrière LIDL)
à Valserhône



Espace forestier

Dispositif « construire une ressource forestière pour l'avenir »

Le dispositif « construire une ressource forestière pour l'avenir » a été initié en 2009. Le but est de reconstruire et améliorer les peuplements forestiers touchés par le parasitisme et les facteurs climatiques sur le territoire de la forêt du Massif du Bugey. Un deuxième avenant a été signé le 7 juillet entre Haut-Bugey Agglomération, la Communauté de communes Bugey Sud (CCBS), le Département, le Groupement des Exploitants Forestiers et Scieurs de l'Ain et la Communauté de Communes du Pays Bellegardien. Il apporte d'une part, les modifications liées à l'intégration de la Communauté de Communes du Plateau d'Hauteville à Haut-Bugey Agglomération et complète d'autre part l'article 4 relatif aux modalités d'attribution des aides.



Charte Forestière du Bugey

La Charte Forestière du massif du Bugey s'inscrit dans le plan d'actions de la politique départementale en faveur de la filière forêt bois de l'Ain au travers du Livre Blanc Forêt Bois de l'Ain conclu pour la période 2017-2019.

La convention de partenariat signée en 2017 était établie entre la Communauté de communes du Plateau d'Hauteville (porteuse du projet), la Communauté de communes Bugey Sud, Haut-Bugey Agglomération, la Communauté de communes du Pays Bellegardien et le Syndicat Intercommunal d'Initiative Forestière.

La collectivité porteuse du projet ayant disparu au 1er janvier 2019 pour intégrer Haut-Bugey Agglomération, un nouvel avenant stipulant les nouveaux signataires de la convention et l'intégration des nouveautés concernant l'animation de la charte forestière a été signé en décembre.

Label Rivières Sauvages

Un travail a été effectué sur le bilan du contrat et le renouvellement du label Rivières Sauvages.

La fête de la Valserine et la fête de la rivière sauvage ont été mutualisées pour donner lieu à une seule fête, la fête de la Valserine Sauvage.

Agriculture - Terres de Billiat

Cette année le maraîchage était en pleine activité. 18 saisonniers, essentiellement des jeunes, ont travaillé dans les plantations et dans la confection de serres. Dans le cadre de la 13ème édition de la campagne "Manger Bio et Local, c'est l'idéal" en septembre, la 1ère fête de la courge organisée par Terres de Billiat a attiré un large public.



GEMAPI - Grand cycle de l'eau

Suite à la loi de 2018 instaurant la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations aux Communautés de communes, la CCPB a délégué la compétence au Parc Naturel Régional du Haut Jura. Les actions conduites par le Parc ont pour objectif d'atteindre un bon état des cours d'eau avec des travaux de différente nature.



Finances

La Communauté de communes n'a pas augmenté ses taux d'imposition en 2019, pour la 3ème année consécutive. Depuis le 1er janvier 2018, elle applique le régime fiscal de la « Fiscalité Professionnelle Unique ». Concrètement, elle applique toujours les mêmes taux sur les particuliers (taxe d'habitation, taxes foncières bâtie et non bâtie) mais elle perçoit seule les impôts des entreprises et en particulier la Cotisation Foncière des Entreprises (ex-taxe professionnelle) pour laquelle elle vote un taux d'imposition. A l'issue d'une période d'harmonisation progressive de 8 ans qui s'achèvera en 2024, toutes les entreprises se verront appliquer le même taux de Cotisation Foncière des Entreprises.

Taux d'impositions

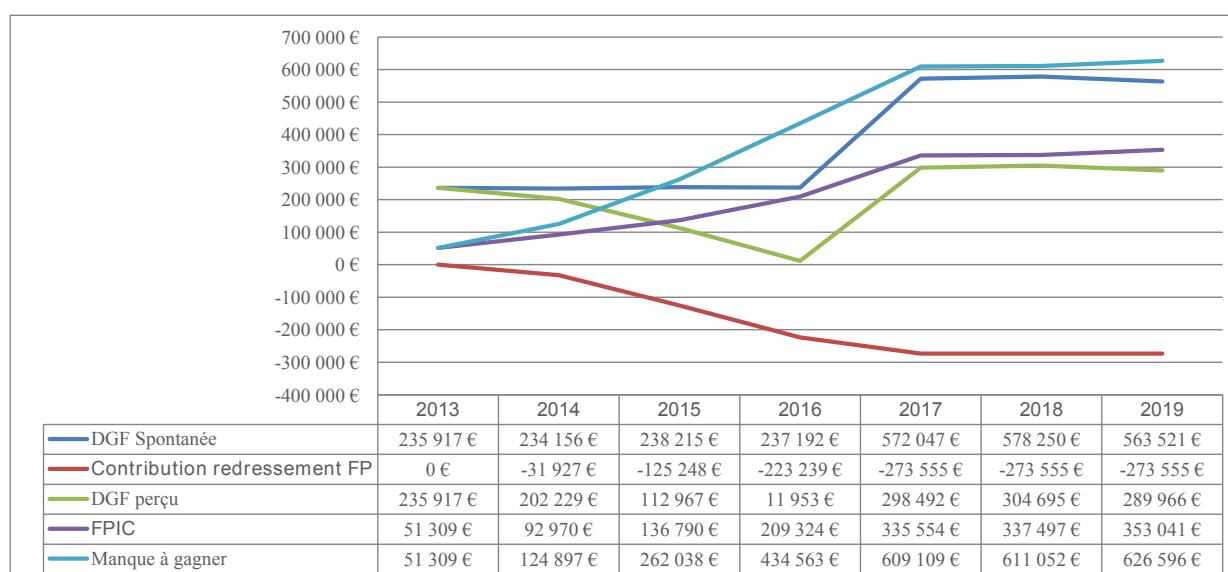
Les taux d'impositions n'ont pas évolué depuis 3 ans.



Emploi de la compensation financière genevoise

THEMATIQUE	OPERATION	LIBELLE	FONCT	INVEST	2019
			Propositions	Propositions	
COOPERATION TRANSFRONTALIERE	Pôle Métropolitain Genevois Français	cotisation année 2018	110000		110 000 €
SOCIAL	Mnémosis	cotisation année 2019	33 000 €		33 000 €
TOURISME LOISIRS	Centre Aquatique	Échéance emprunt + Investissement	240 000 €	160 000 €	400 000 €
CULTURE/GRANDS EQUIPEMENTS	Cinéma			400 000 €	400 000 €
TOTAL CFG			383 000 €	160 000 €	943 000 €
49ème versement					
REVERSEMENT			100 000 €		100 000 €
Budget Général					

Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)



Budget général : Compte administratif 2019

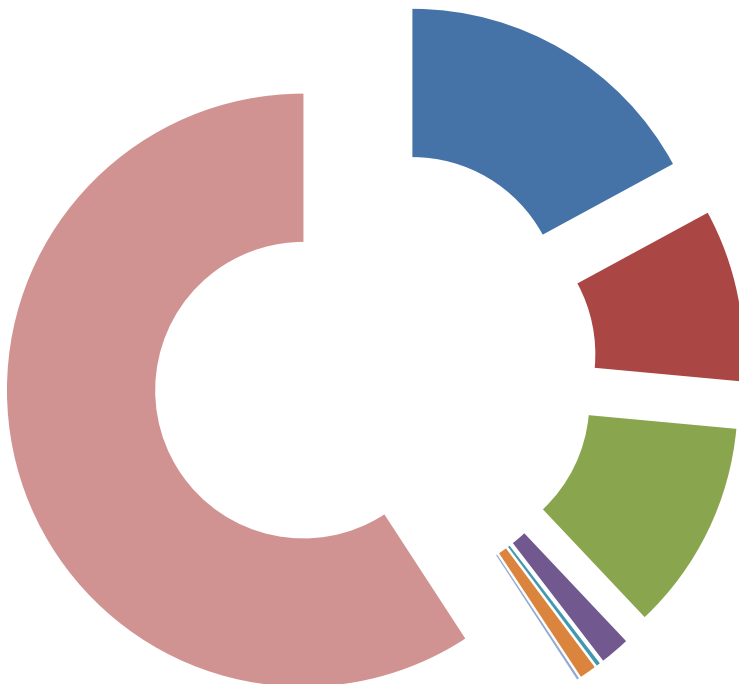
Fonctionnement

Dépenses de fonctionnement compte administratif 2019 : 11 658 065 €

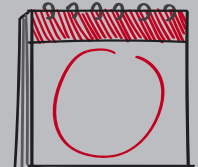
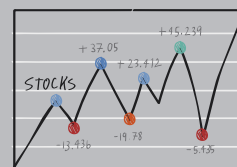
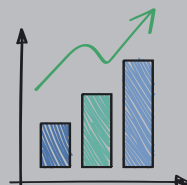
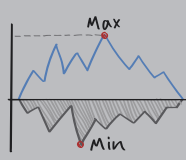


- Atténuations de produits : 5 970 823 €
- Autres charges de gestion courante : 1 346 766 €
- Charges financières : 263 383 €
- Charges exceptionnelles : 1 136 €
- Charges de personnel : 1 587 350 €
- Amortissements : 571 394 €
- Charges à caractère général : 1 867 213 €
- Provision : 50 000 €

Recettes de fonctionnement compte administratif 2019 : 13 110 617 €

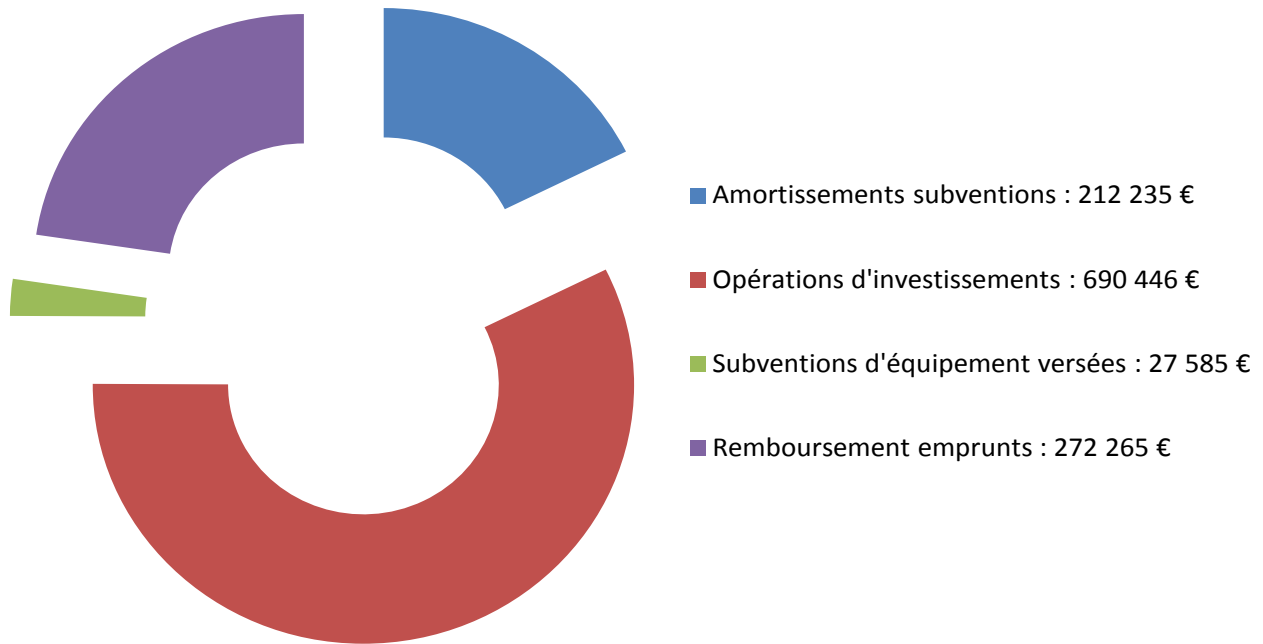


- Dotations, subventions et participations : 2 240 431 €
- Produits des services et du domaine : 1 229 737 €
- Résultat de fonctionnement reporté (excédent) : 1 506 403 €
- Amortissements subventions : 212 235 €
- Produits exceptionnels : 26 761 €
- Autres produits de gestion courante : 118 578 €
- Atténuations de charges : 16 137 €
- Impôts et taxes : 7 760 335 €

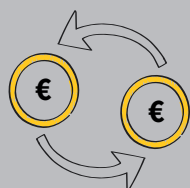
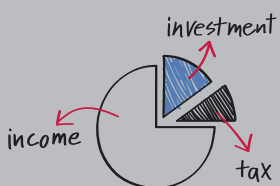
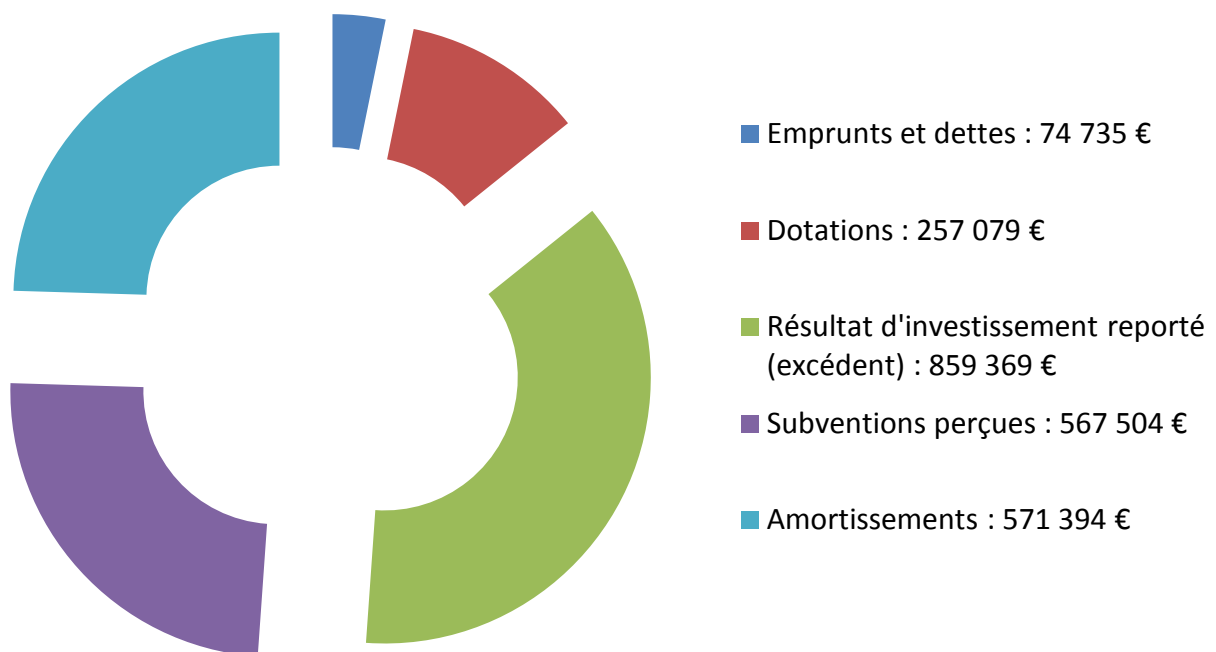


Investissement

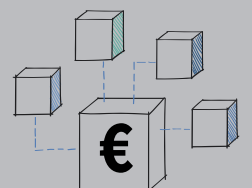
Dépenses d'investissement compte administratif 2019 : 1 202 531 €



Recettes d'investissement compte administratif 2019 : 2 330 081 €



Financial Plan



Budget gestion des déchets ménagers : Compte administratif 2019

Fonctionnement

Dépenses de fonctionnement compte administratif 2019 : 2 483 572 €



- Charges exceptionnelles : 774 €
- Autres charges de gestion courante : 27 360 €
- Charges de personnel : 188 837 €
- Charges financières : 24 402 €
- Amortissements : 127 004 €
- Charges à caractère général : 2 115 195 €

Recettes de fonctionnement compte administratif 2019 : 3 051 939 €



- Résultat de fonctionnement reporté (excédent) : 165 883 €
- Atténuations de charges : 17 739 €
- Impôts et taxes : 2 570 417 €
- Produits des services et du domaine : 230 188 €
- Dotations, subventions et participations : 55 296
- Autres produits de gestion courante : 9 418 €
- Produits exceptionnels : 3 000 €



Investissement

Dépenses d'investissement compte administratif 2019 : 2 164 225 €



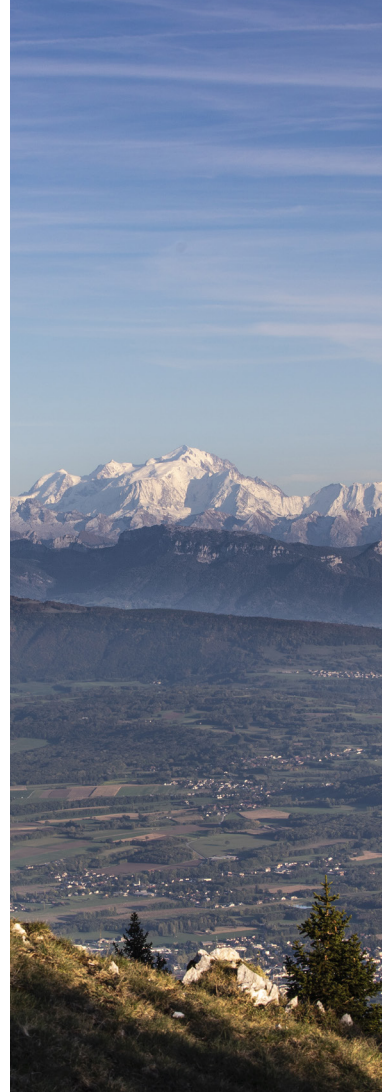
- Résultat d'investissement reporté (déficit) : 689 914 €
- Remboursement emprunts : 178 588 €
- Opérations d'investissements : 1 295 723 €

Recettes d'investissement compte administratif 2019 : 1 684 962 €



- Emprunt : 800 000 €
- Amortissements subventions : 127 004 €
- Dotations : 402 958 €
- Subventions perçues : 355 000 €





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS BELLEGARDIEN

35 rue de la Poste - Châtillon-en-Michaille

01200 Valsershône

Tél : 04 50 48 19 78

info@ccpb01.fr - www.ccpb01.fr